

l'école

MAI/JUIN 2019

6 EUROS

N° 77

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

émancipée



**LE VRAI VISAGE
DU LIBÉRALISME !**

DOSSIER :
**OÙ EN EST L'UNION
EUROPÉENNE ?**

P. 14-22

- **Destruction de la Fonction publique** P. 4-5
- **AESH, la reconnaissance par le statut** P. 12-13
- **Argentine : en pleine tempête néolibérale** P. 28-29

Solidarité avec Olivier !

A l'issue de la manifestation unitaire du 9 mai de la Fonction Publique à Nice, notre camarade Olivier Sillam a été violemment interpellé et placé en garde à vue sous l'accusation d'outrage aux forces de police, puis de rébellion !

Comme il en a l'habitude, Olivier a défilé avec son syndicat, la FSU, ce jour là et a contribué à son animation à la sono. Il est parfaitement connu à ce titre sur la ville.

Il faut savoir que dans la manifestation, au sein du cortège de la CFE-CGC, se trouvaient des policiers du syndicat Alliance, syndicat classé à droite (très à droite) sur l'échiquier syndical. Cette présence n'a pas plu à des manifestant-es qui s'en sont ému-es au départ de la manifestation.

Une fois celle-ci démarrée, avec la CGT devant puis Solidaires, FSU, CFDT, UNSA, et CGC loin derrière, les manifestant-es défilent en protestant contre la politique anti sociale du gouvernement, comme partout en France.

En milieu de parcours, les quelques



militants policiers d'Alliance viennent faire de la provocation en se plaçant entre la FSU et la CFDT, ce qui énerve des manifestant-es. La manifestation se termine sans aucun problème et la dispersion s'opère.

C'est à ce moment, alors qu'il est seul avec sa fille au milieu de la place, que des policiers de la BAC interpellent

Olivier, voulant fouiller son sac et l'emmener avec eux. Alors qu'Olivier essaye de se signaler à l'attention d'autres personnes encore présentes, les policiers le plaquent au sol en se mettant à trois sur son dos pour lui passer les menottes ! Cela s'est fait difficilement car la foule des manifestant-es resté-es sur la place protestait afin d'éviter cela.

Il s'est retrouvé avec une autre manifestante à la caserne de la police en compagnie de deux jeunes de Solidaires étudiants interpellés juste avant.

Après passages en cellule, interrogatoires durant de longues heures de garde à vue pendant que la solidarité s'exprimait dehors pour exiger sa libération, Olivier a été relâché le lendemain, en étant convoqué au tribunal. Son médecin traitant lui a prescrit 10 jours d'ITT suite aux conditions de son interpellation.

Il faut se souvenir que la ville de Nice a été déjà le théâtre de violences policières avec l'affaire Geneviève Legay.

Tout ceci se situe dans un contexte général où le gouvernement est engagé dans une politique répressive et sécuritaire qui frappe aussi le mouvement syndical (1^{er} mai à Paris). Toute la FSU a exprimé sa solidarité avec Olivier en exigeant l'arrêt immédiat des poursuites. Il faut construire localement et nationalement un vaste front unitaire pour défendre les libertés démocratiques et les victimes des violences policières. Nous nous y attelons. ●

LAURENT ZAPPI

é JOURNÉES D'ÉTUDES

Les prochaines journées d'études de l'École Émancipée se tiendront du samedi 6 juillet, à compter de 15h, jusqu'au mardi 9 juillet à midi, au Domaine du Rocheton, rue de la Forêt, 77000 La Rochette, aux abords de Melun, ce qui ne perturbera pas de trop les habitué-es.



L'Assemblée générale statutaire de l'association des Ami-es de l'École Émancipée se tiendra sur place le dimanche 7 juillet à partir de 9 heures.

Pour s'inscrire, tout est sur le site : www.ecoleemancipee.org



ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS !

- Abonnement individuel et structure syndicale: 33 €.
- Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1500 euros): 22 €.
- Abonnement de soutien: 55 € ou plus...
- Abonnements multiples: ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- un an
- deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)

VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

➤ par carte bancaire sur le site de l'ÉÉ <http://www.ecoleemancipee.org>

➤ par chèque à l'ordre de: l'École Émancipée c/o Yves Cassuto, 25, rue de la Source 54000 NANCY

Par renouvellement automatique SUR LE SITE !



DIRECTEUR DE PUBLICATION: Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION: Claire BORNAIS, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Bruno DUFOR, Véronique PONVERT, Cécile ROPITEAUX, Denis THOMAS, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE: École Émancipée
CONCEPTION GRAPHIQUE: Eric MONTELLO

IMPRESSION: RIVATON ET COMPAGNIE
177 Allée des Érables, 93 420 Villepinte.

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site: www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail: bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1^{er} juin 2019.

Le n°76 de la revue de mars avril 2019 a été tiré à 1100 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE: D. R.

SOMMAIRE

P. 2 : Solidarité avec Olivier
Journées d'études et A.G. statutaire

P. 3 : Édito

ÉCO-SOCIAL

P. 4 et 5 : Destruction de la Fonction publique

SYNDICALISME

P. 6 et 7 : Journées intersyndicales femmes 2019

P. 8 : Congrès FSU, une situation inédite...

P. 9 : Congrès SNUipp-FSU, quels enjeux ?

ÉDUCATION

P. 10 et 11 : Structures spécialisées :
l'avènement de l'« ubérisation inclusive »

P. 12 et 13 : AESH, la reconnaissance par le statut

DOSSIER : OÙ ON EST L'UNION
EUROPÉENNE ? P. 14 à 22

SOCIÉTÉ

P. 23 : Libéralisme, naturellement autoritaire !

P. 24 et 25 : Assurance chômage,
chômeurs et chômeuses dans le viseur

CULTURE

P. 26 : Une utopie adolescente face à la crise

P. 27 : Comment vivre ensemble ?

INTERNATIONAL

P. 28 et 29 : L'Argentine en pleine tempête néo-libérale

HISTOIRE

P. 30 et 31 : Nicaragua, il y a 40 ans
un immense espoir se lève !

P. 32 : Le racisme est indivisible

Ils insistent,
nous aussi !

Rien n'y fait... Alors qu'il se confronte au mouvement social historique des Gilets jaunes clairement dirigé contre sa politique, qu'il est désavoué massivement dans bon nombre d'enquêtes d'opinion, que les conclusions du simulacre de « grand débat » réaffirment l'exigence de justice fiscale et de services publics de qualité, la fuite en avant de ce gouvernement continue. L'épreuve de force se durcit avec son lot de violences à l'encontre de la population qui ose se révolter et, droit dans ses bottes, Macron poursuit obstinément sa politique libérale au profit des plus riches.

Alors qu'une colère de moins en moins sourde grondait dans les salles de profs, l'éducation s'est invitée elle aussi dans l'actualité sociale et dans les rues. Le projet de loi Blanquer a cristallisé une colère déjà palpable cet hiver avec la contestation de la réforme du lycée. Dans les écoles, la grève réussie du 19 mars et les multiples actions locales ont scellé une alliance entre les enseignant-es et les parents autour du refus du projet de loi et plus largement de l'école du tri social imposée par Blanquer. Une mobilisation démultipliant la palette des actions, nombreuses et variées sur l'ensemble du territoire, au plus près des écoles et des établissements du second degré, entre démissions collectives de profs principaux, notes retenues ou uniformes, bacs blancs boycottés, journées nationales de grèves, manifestations dynamiques avec les parents d'élèves, assemblées générales réinvesties massivement, nuits des écoles et des établissements, journées école morte, reconduction de la grève...

Tout l'enjeu pour le syndicalisme enseignant est dorénavant d'installer cette mobilisation dans une temporalité longue rassemblant largement l'ensemble de la communauté éducative pour obtenir le retrait de la loi Blanquer et imposer la nécessité d'une toute autre école permettant émancipation et démocratisation scolaire.

La politique libérale féroce menée par ce gouvernement se conjugue également avec une répression des mouvements sociaux sans précédent ces dernières années. D'abord dirigées contre le mouvement éruptif des Gilets jaunes, les violences policières se multiplient et s'exercent maintenant aussi à l'encontre des organisations syndicales. Le 1^{er} mai à Paris en fut un exemple éclatant comme l'interpellation et le procès fait à notre camarade Olivier Sillam. Tandis que plane sur toutes les manifs le spectre de la loi liberticide anticasseurs, la violence de l'État ne fait plus de doute.

Au-delà de la nécessaire dénonciation de cette violence, il s'agit pour le syndicalisme d'œuvrer au rassemblement et aux convergences entre tous les mouvements de contestation de ce pouvoir, des Gilets jaunes aux quartiers populaires en passant par les luttes syndicales et les mobilisations pour le climat. ●

ARNAUD MALAÏSÉ



QUESTIONS À DIDIER BOURGOIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNUTER-FSU

Destruction de la

E. Macron a confirmé, lors de sa conférence de presse du 25 avril, ses choix politiques en faveur des plus riches. Le projet de loi de réforme de la Fonction publique, actuellement en examen au Parlement, sert ainsi cet objectif de poursuivre l'adaptation de la France au néo libéralisme, en ouvrant largement la porte aux privatisations des services publics et en disqualifiant la dépense publique, présentée comme insupportable. Détricotier le statut de la Fonction publique, vider de leur substance les instances de représentations des personnels, affaiblir les organisations syndicales, mettre à mal les collectifs de travail, aligner le public sur le privé... Il ne s'agit somme toute que d'un vieux projet réactionnaire et anti social recyclé sous les apparences de la modernité. La Fonction publique territoriale a souvent été un laboratoire des déréglementations. Didier Bourgoïn, secrétaire général du SNUTER-FSU, nous précise les enjeux de cette réforme.

► Quelle analyse fait le SNUTER-FSU du projet de loi FP ?

Avant de faire l'analyse de cette loi de transformation de la Fonction publique, quelques éléments de contexte sont à prendre en compte pour mieux comprendre la situation, en particulier pour le versant territorial de la Fonction publique. En effet, des articles ou des propositions de ce projet de loi concernent exclusivement la FPT et sont directement dirigés contre les agent-es territoriaux. Depuis plusieurs années, et en particulier ces derniers mois, les services publics territoriaux et les agent-es publics font l'objet de mesures régressives et d'attaques non dissimulées dont l'objectif est de remettre en cause un des piliers de notre modèle social solidaire : la Fonction publique. Avec une vision purement budgétaire portée par le dogme austéritaire de la baisse des coûts de fonctionnement, le gouvernement tente d'appliquer à la FPT une « RGPP à la sauce territoriale » dans le but d'atteindre son objectif de réduire les déficits publics : les 70 000 suppressions d'emplois dans le versant territorial étant un des aspects, mais pas le seul. Ce gouvernement ne fait que poursuivre des politiques menées depuis de nombreuses années de remise en cause des services publics et dont les agent-es ont aussi fait les frais au travers du fameux « fonctionnaires bashing ».



► Comment s'y prend-il ?

En demandant dans un premier temps (été 2018) aux collectivités locales de signer des contrats d'engagements financiers, limitant à 1,2 % leurs dépenses de personnel, contre l'assurance de percevoir les dotations financières de l'État qui leur permettent d'assurer « la bonne marche » de leurs services. Ensuite, en créant les conditions « statutaires » pour atteindre ces objectifs : c'est le projet de loi Fonction publique. Les agent-es, mais aussi les services, vont alors servir de variables d'ajustement.

Il est aussi, à ce stade, nécessaire de s'interroger sur le rôle (la stratégie ?) parfois peu clair de certains employeurs territoriaux dans l'élaboration des mesures les plus négatives de ce projet de loi. En effet, certaines d'entre elles ne peuvent se comprendre qu'ayant été présentées avec leur accord, voire à leur demande. Les employeurs territoriaux, souvent prompts à revendiquer l'art 72 de la Constitution et la libre administration des collectivités, vont-ils devenir le bras armé de l'État ? C'est l'un des axes du projet de loi de transformation de la Fonction publique qui contient des mesures dont les employeurs territoriaux vont se servir pour réduire leur masse salariale, un autre étant d'externaliser certaines missions dans le cadre de délégations de services publics : c'est le véritable projet du gouvernement !

► Concrètement, quelles conséquences pour les agent-es territoriaux et les services publics locaux ?

Pour les agent-es territoriaux, ce projet de loi contient des mesures :
 ► qui risquent de restreindre le périmètre d'intervention des services publics locaux en confiant au secteur privé des missions assurées aujourd'hui par les services publics. En clair, des privatisations !

Fonction publique...



PHOTO : BERTRAND GUAY / AFP.

- qui actent la remise en cause d'acquis sociaux pour les agent-es de la FPT,
- qui accentuent la précarité des emplois
- qui remettent en cause les fondements du dialogue social
- qui préfigurent une fonction publique d'emplois au détriment de la fonction publique de carrière que nous connaissons aujourd'hui.

Le service public local n'est pas simplement prestataire de biens et de services, mais aussi producteur de lien social et de citoyenneté. C'est ce qui explique l'attachement des citoyen-nes à la notion d'un service public territorial qui remplit ses missions d'égalité et de solidarité : c'est une demande forte exprimée lors du Grand Débat. Déjà, par le passé, les différentes vagues de réforme ont été souvent l'occasion rêvée par certain-es d'externaliser mis-

sions ou activités, c'est-à-dire privatiser. Les partisan-es de ces privatisations avancent les arguments du moindre coût, d'une meilleure efficacité et d'une plus grande « motivation » des agents-es. Cette vision des choses est purement idéologique et quantité d'exemples de privatisations d'entreprises publiques ou de services publics locaux nous démontrent le contraire : distribution de l'eau, transport, collecte des déchets, gestion des bâtiments, entretien, énergie, restauration, espaces verts, logement social etc... Les privatisations n'ont amené aucune amélioration de qualité de service, mais plutôt une restriction de la couverture du territoire, l'augmentation des coûts et l'exclusion d'une partie des usager-es par un phénomène sociologique : la gentrification.

Pourtant, des collectivités réintègrent certaines missions dans le secteur public après les avoir confiées au secteur privé. Deux exemples :

- à Vierzon, où la commune a remunicipalisé la restauration scolaire pour un coût inférieur à l'ancien prestataire privé.
- après sa décision de changer de mode de gestion de l'eau en optant pour une régie municipale, la ville d'Annonay a changé les tarifs : le prix du mètre cube d'eau a baissé de 23 %. Pour la part fixe correspondant à l'abonnement eau et à l'assainissement, la tarification a baissé de 36,8 % !

Le SNUTER-FSU est opposé à la logique du projet de loi qui introduit de nombreuses ruptures avec la conception républicaine de la Fonction publique. Car, d'un côté, l'État se retire peu à peu de la conduite et de l'animation d'un certain nombre de politiques publiques et, de l'autre, les collectivités territoriales voient leurs marges de manœuvre restreintes alors qu'elles s'étaient, pour certaines, engagées dans des projets nécessitant des investissements lourds à long terme : c'est pour elles une fragilisation de leur pouvoir politique, fiscal et financier.

Quelles sont les dispositions les plus problématiques ?

Compliqué d'en sortir deux ou trois tant l'ensemble du dispositif pose problème (sauf le chapitre 5 sur l'égalité professionnelle bien sûr) mais, s'il faut faire des choix, des questions sont révélatrices des projets du gouvernement. Tout d'abord, l'article 18 qui concerne l'harmonisation de la durée du travail dans la Fonction publique territoriale. Il prévoit, ni plus ni moins, de mettre fin aux régimes de temps de travail dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics à partir de 2021 pour le bloc communal et 2022 pour les départements et régions. Cela signifie une remise en cause à terme des accords locaux négociés dans les collectivités territoriales et validés par le Préfet dans le cadre de sa mission de contrôle de la légalité des actes administratifs. Une véritable remise en cause de 15 ans de dialogue social balayés d'un simple revers de main ! L'article 27 qui est un dispositif d'accompagnement des restructurations de services et pour la territoriale, cela veut dire la porte ouverte aux privatisations, que le secteur marchand attend avec impatience. Car, avec les possibilités ouvertes par l'article 28 qui rend possible le détachement d'office des fonctionnaires touchés par une externalisation, il s'agit alors d'une

véritable machine de guerre pour privatiser des services entiers et préparer des suppressions d'emplois. En effet, lorsque l'activité d'une personne morale de droit public employant des fonctionnaires sera reprise par une personne morale de droit privé ou par une personne morale de droit public



gérant un service public industriel et commercial, les fonctionnaires exerçant cette activité seront détachés d'office sans droit d'option, pendant la durée du contrat liant la personne morale de droit public à l'organisme d'accueil, sur un contrat de travail de droit privé conclu à durée indéterminée auprès de l'organisme d'accueil. Si l'agent-e refuse, là aussi la rupture conventionnelle (RC) pourrait s'appliquer. C'est fondamentalement contraire à la notion de statut puisque par définition le fonctionnaire, n'étant pas dans une relation contractuelle, n'a aucun contrat à rompre. Mais aussi l'article 10 : dans la fonction publique territoriale, les emplois permanents pourraient être occupés de manière permanente... par des agent-es contractuel-les. Ce recours serait possible dans les communes de moins de 1 000 habitant-es et les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, pour tous les emplois et dans les autres collectivités, pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

La mobilisation massive de toutes et tous est donc nécessaire si nous voulons encore faire reculer le gouvernement et obtenir le retrait de ce projet de loi. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
DENIS THOMAS

JOURNÉES INTERSYNDIQUES

Depuis 1998, l'intersyndicale femmes, qui regroupe la CGT, la FSU et Solidaires, organise chaque année les « Journées Intersyndicales Femmes ». Lieu de réflexions, d'échanges et de confrontations pour approfondir les questions féministes dans nos syndicats, elles ont encore une fois été un grand succès avec presque 500 participant-es les 21 et 22 mars à la Bourse du Travail de Saint Denis. Une réussite qui montre la nécessité pour nos organisations syndicales de continuer à travailler ces questions.



PHOTOS: D. R.

AU PROGRAMME CETTE ANNÉE :

- **FEMMES ET SEXUALITÉS** (Nathalie Bajos, chercheuse en santé publique ; Pauline Mortas, historienne)
- **VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL** (Sophie Binet, pilote du collectif confédéral femmes-mixité de la CGT ; Brigitte Sharadi, Confédération Syndicale du Congo ; Elodie Tuillon-Hibon, Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail ; interventions FSU et Solidaires)
- **ASILE, MIGRATION ET MIGRANTES** (Camille Schmol, géographe ; Camilla Panhard, journaliste ; Lola Chevallier, coordinatrice de la commission femmes de la Fédération des Associations de Solidarité avec Toutes et tous les Immigré-e-s)
- **FEMMES ET REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE** (Clémence Helfter, collectif confédéral Femmes-mixité de la CGT ; Maria Teresa Pignoni, sociologue)

permet de justifier et d'accepter les inégalités qui persistent dans les autres sphères. Les tensions entre les discours et les envies égalitaristes et des pratiques qui ne le sont pas (les femmes gagnent moins que leurs conjoints, elles s'occupent davantage des enfants, etc.) sont importantes. Pour les femmes, il est plus facile de résoudre ces tensions en se disant que les hommes et les femmes ne sont pas égaux, en particulier en acceptant une sexualité différentielle. La « bio-psychologisation » des rapports sociaux permet de nier la dimension politique des pratiques.

Femmes et sexualités

Nathalie Bajos a présenté ses travaux sur l'articulation des questions de genre, de sexualité et de santé sexuelle, fondés sur des enquêtes qualitatives et quantitatives. Elle nous a livré son hypothèse d'explication du « paradoxe de la sexualité ».

Les femmes rapportent que leurs pratiques sexuelles sont de plus en plus diversifiées, qu'elles pratiquent davantage la masturbation. Pourtant, les représentations sur la sexualité des femmes et des hommes restent différenciées et les différences restent extrêmement marquées. Le discours selon lequel « les hommes ont plus de besoins que les femmes », qu'il existe « un désir, des besoins sexuels chez les hommes alors

que chez les femmes il y a surtout de l'amour et des sentiments » reste majoritaire, en particulier chez les femmes. En même temps, dans le domaine de la vie publique et politique, dans le domaine du travail, dans le cadre familial, les représentations sont égalitaires, même si les pratiques ne le sont toujours pas. Pourquoi la sexualité est-elle la seule sphère sociale qui résiste à l'idéal égalitaire alors que les écarts entre les femmes et les hommes se réduisent ?

L'hypothèse avancée par Nathalie Bajos est que l'argumentaire biologique et psychologique (qui est plus fort chez les femmes et encore plus chez celles qui subissent une sexualité contrainte, ou celles qui sont en tension entre leurs pratiques et leurs représentations sociales)

Pauline Mortas, dont les recherches portent sur l'histoire de l'hétérosexualité et du couple au prisme des problèmes sexuels aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, a expliqué que la parole des femmes sur la sexualité est très rare dans les archives du XIX^{ème} siècle. Il lui a fallu travailler sur des sources masculines (médecins, hommes d'église, pornographie, etc.) et donc davantage sur l'histoire des regards et des discours des hommes sur les femmes, sur l'analyse de ce que la sexualité des femmes devrait être du point de vue des hommes. Il en ressort que, malgré des évolutions dans le temps ou des différences qui peuvent apparaître entre les groupes sociaux, la soumission de la femme et l'importance accordée à la virginité féminine apparaissent comme des

LES FEMMES 2019

invariants. Au cours du XIX^{ème} siècle, les discours religieux et médicaux ont mis en place des normes très strictes sur la sexualité des femmes en définissant des pratiques tolérables et en dénonçant d'autres.

Violences sexistes et sexuelles au travail

Les femmes ne sont pas toutes égales face aux violences sexistes et sexuelles au travail. Toutes n'ont pas forcément les mêmes ressources pour se défendre et, s'il n'y a pas de profil type pour les agresseurs, il y a des situations qui mettent les femmes davantage en danger : travail de nuit, être étrangère avec ou sans titre de séjour, temps partiels contraints, familles monoparentales, etc. En outre, contrairement à ce qu'on pourrait penser, le statut peut fragiliser les femmes fonctionnaires, de part les procédures très contraignantes à respecter pour faire reconnaître des violences ou du harcèlement.

Au niveau international, des négociations sont en cours à l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement. Le principe d'une norme contraignante a d'ores et déjà été validé. L'enjeu est maintenant de définir son contenu. Les organisations syndicales mènent un bras de fer avec le patronat pour que toutes les violences sexistes et sexuelles soient prises en compte, y compris les violences psychologiques et le harcèlement. Un autre objectif est que cette norme puisse concerner toutes les travailleuses, qu'elles soient en CDI ou en CDD, en emploi ou en recherche d'emploi, en contrat ou en travail informel. La 2^{ème} phase de négociations aura lieu du 10 au 20 juin à Genève. Nos collègues suisses en profiteront pour se mobiliser en appelant à une grève pour les droits des femmes le 14

Brigitte Sharadi, responsable du département des femmes de la Confédération Syndicale du Congo, est venue expliquer

en quoi l'obtention d'une norme contraignante sur les violences sexistes et sexuelles à l'OIT serait un véritable levier d'action dans son pays. Au Congo, les violences contre les femmes sont très fréquentes, y compris sur les lieux de travail. Les négociations en cours à l'OIT ont obligé le gouvernement, mais aussi les organisations syndicales, à s'emparer de la question. Désormais, les syndicats accompagnent des collègues en justice sur des cas de violences, la Confédération Syndicale du Congo a lancé une campagne de sensibilisation et la question de la représentation des femmes dans les syndicats est posée.



Asile, migration, migrantes

Camille Schmol, dont les travaux portent sur les dynamiques migratoires dans l'espace euro-méditerranéen et développent une approche par le genre, a expliqué que, contrairement aux idées reçues, les recherches sur les migrations féminines montrent que :

► les femmes migrent autant que les hommes : elles représentent la moitié des migrant-es mais on ne les montre pas ;

► la féminisation des migrations n'est pas un phénomène récent, les femmes ont toujours migré ;

► les femmes ne migrent pas uniquement dans un processus de regroupement

familial, de nombreuses femmes aussi migrent seules de façon autonome, ce sont parfois aussi elles qui sont initiatrices de la migration familiale ;

► la migration féminine n'est pas forcément un phénomène émancipateur, les études montrent qu'elles sont souvent renvoyées à un rôle hétéronormé dans les pays d'accueil.

Les politiques migratoires répressives renforcent la vulnérabilité des femmes. La criminalisation des migrations rend les trajectoires plus difficiles et plus coûteuses sans pour autant les empêcher. Dans ces parcours de plus en plus complexes et dangereux, les femmes sont encore plus vulnérables en particulier à cause des violences sexuelles qu'elles subissent.

Camilla Panhard a travaillé en immersion parmi les migrantes d'Amérique centrale à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Elle décrit des femmes qui s'injectent des contraceptifs avant de migrer pour éviter une grossesse suite aux viols qu'elles pourraient subir. Ces femmes sont aussi à la merci

des kidnappings massifs de femmes par des agents de police ou des agents de l'armée pour les revendre à des trafiquants d'êtres humains, ainsi que des violences à l'intérieur même des centres de détention de migrant-es, symboles dramatiques de la vulnérabilité des femmes migrantes et des violences qu'elles peuvent subir.

Pour ces deux intervenantes, il faut impérativement promouvoir les voies légales d'immigration, créer la possibilité de circulation et cesser le discours qui alimente la peur en liant les migrations aux problèmes de sécurité. ●

AMANDINE CORMIER



Congrès FSU : une situation inédite qui doit nous interpeller

Le congrès se tient, en décembre à Clermont Ferrand, à un moment clé pour le syndicalisme : son rôle est amoindri par les réformes successives – loi Travail et réforme de la Fonction publique – et son efficacité est questionnée par le mépris et les assauts répétés qu’il subit de la part du gouvernement, son utilité même est interrogée par le mouvement des Gilets jaunes qui polarise le débat social et crée la dynamique de mobilisation depuis des mois, sans lui. C’est dire la gravité des enjeux pour la fédération.

Il sera d’abord précédé d’un vote des syndiqué-es sur les textes d’orientation présentés par les différentes tendances en septembre. Le congrès lui-même a lieu en décembre et travaillera sur différents textes servant de mandats futurs pour la fédération.

Leur architecture ne change pas : dans le **thème 1**, les questions d’éducation seront abordées à la lueur des réformes Blanquer et apporteront des mandats offensifs en écho aux mobilisations. Les clivages internes devront être dépassés pour affronter ensemble tout projet régressif, comme la réforme de la formation par exemple. Enfin, il n’est pas concevable d’amoindrir le bilan des politiques éducatives du précédent quinquennat sous prétexte que les attaques sont aujourd’hui plus graves. L’enjeu du **thème 2** sera d’obtenir une analyse de la nocivité des mesures contenues dans la réforme de l’État et de la Fonction publique et d’y opposer des alternatives pour conforter un projet de société solidaire basé sur les services publics. Il faudra aussi s’interroger sur la pertinence d’une participation inconditionnelle au dialogue social comme seul moyen de porter les droits des personnels. Dans le **thème 3**, les textes devront munir les militant-es de mandats pour combattre un pouvoir de plus en plus autoritaire, notamment sur tous les reculs des droits et libertés, et pour lutter contre les inégalités, les discriminations. Les questions d’écologie, l’avenir de l’Europe et la montée de l’extrême droite, l’immigration sont également centrales. Le **thème 4** traitera de la place des retraité-es, du syndicalisme hors de nos frontières, du fonctionnement interne de la fédération, mais surtout de la nature du syndicalisme à faire vivre, des alliances ponctuelles aux rapprochements permanents avec nos partenaires syndicaux.



PHOTO : TVNET/CIROVENE

Manifestation du 5 février 2019.
Syndicats et Gilets Jaunes ensemble.

Une fédération pour quoi faire ?

Le syndicalisme traverse une crise profonde : poids des défaites successives, accumulation d’agressions caractérisées envers les salarié-es, mépris du pouvoir, perte de confiance des personnels... Les bouleversements sur l’échiquier politique ont brouillé les repères. La division syndicale témoigne d’orientations divergentes, mais aussi des difficultés que toutes les organisations rencontrent pour apporter une réponse, en termes de stratégie syndicale, aux attaques du gouvernement. Au lieu de naviguer à vue, la FSU doit poser certaines questions et décider d’une ligne. À quel rythme faut-il lutter, selon quelles modalités ? Pour quelle la finalité ? Il n’est pas question d’abandonner la lutte au prétexte que la mobilisation est difficile et la victoire incertaine, mais plutôt affirmer que témoigner de l’opposition, la construire, la renforcer, c’est changer l’avenir.

Pour ce faire, une autre question se pose : avec qui lutter, quel-les allié-es ? La FSU a toujours cherché l’unité d’action, gage d’efficacité notamment sur les luttes secto-

rielles, elle doit continuer à le faire pour peser. Mais elle n’a pas résolu la question posée notamment par le mouvement des Gilets jaunes, celui de la convergence des luttes. Le mouvement social est ancré aujourd’hui autour de problématiques générales : défendre un projet de société et combattre un ennemi commun clairement identifié, le libéralisme, incarné de façon présente par le gouvernement. La marche est haute et un front d’opposition est indispensable pour créer un véritable rapport de forces. S’allier avec les organisations syndicales, les associations, mais aussi les forces politiques, qui partagent la même

analyse et le même objectif est indispensable. Le congrès ne doit pas faire l’économie de cette question.

Enfin, comment ne pas interroger le périmètre du syndicalisme que nous connaissons aujourd’hui ? L’échelon Fonction publique est-il pertinent au regard des luttes interprofessionnelles, et face aux défis sociétaux ? L’échelon « éducatif », le syndicalisme de métier est une réponse nécessaire, mais est-elle suffisante ? Les enjeux globaux pour le syndicalisme ne nécessitent-ils pas de repenser sa structuration, et de poser dès maintenant des jalons qui construiront l’unification syndicale des forces de lutte et de transformation sociale ?

L’enjeu de ce congrès est de renforcer la fédération en faisant vivre le pluralisme (ce qui implique l’expression de désaccords, d’avis différents, de propositions alternatives et la construction de synthèses) et en se donnant les moyens d’avancer dans les luttes interpro pour combattre ce pouvoir autoritaire. Ce sera une façon d’affirmer l’orientation combative de la fédération. ●

VÉRONIQUE PONVERT
ET DENIS THOMAS



PHOTO : D. R.

11^e congrès national du SNUipp-FSU : quels enjeux ?

Du 3 au 7 juin à Perpignan, le congrès du SNUipp-FSU se déroulera dans un contexte à la fois marqué par la multiplication des attaques contre l'École, la Fonction publique et le salariat mais aussi par de forts mouvements sociaux, et notamment celui contre la loi Blanquer dans lequel le syndicat joue un rôle moteur.



Il s'agit maintenant de l'inscrire dans la durée et de renforcer son aspect majoritaire chez les personnels pour faire reculer Blanquer. Une mobilisation pour imposer également une politique éducative qui permette la démocratisation de l'école, le « tous et toutes capables » et l'émancipation, comme la nécessité d'investissements massifs au service d'une école publique qui s'appuie sur la professionnalité et les collectifs enseignants. C'est l'enjeu qui va « surplomber » le congrès de Perpignan.

Le fonctionnement interne du syndicat a fait l'objet d'avancées « démocratiques » suite au congrès de Rodez il y a trois ans. Elles sont à poursuivre, notamment sur la place et le rôle des sections départementales et du Conseil National.

Dernier grand enjeu du congrès, le mandat pour le congrès fédéral qui se tiendra en fin d'année, après celui du SNUipp-FSU. Cela nous permettra de peser sur l'orientation fédérale et de contribuer à renforcer la FSU tant en termes de positionnement, de combativité que de recomposition syndicale.

Nous entrons donc dans une période charnière pour notre syndicat, notre fédération à l'issue de laquelle il faudra de bons mandats appliqués et une orientation combative.

Thème 1 : « Construire une école démocratique et émancipatrice »

La relative homogénéité dans la caractérisation des orientations de Blanquer a permis une écriture moins conflictuelle que par le passé. Les attaques contre le pouvoir d'agir enseignant et une souffrance professionnelle de plus en plus prégnante ont conduit à modifier la hiérarchie du thème, faisant passer les questions de métier avant celles de l'élève. Cependant, on reste aveugle au fait que la libéralisation de notre système scolaire est un processus engagé depuis près de 20 ans, qui a déjà eu pour conséquences l'augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux, ainsi que la dégradation de nos métiers. Le traitement par le SNUipp-FSU de la notion d'école inclusive reste un nœud important. Aux difficultés d'analyse s'ajoute la volonté de minimiser les difficultés liées à l'inclusion.

Thème 2 : « Organisation et fonctionnement de l'école »

L'objectif est clairement de mettre le SNUipp-FSU en situation d'appréhender les réformes structurelles et le lien entre les politiques managériales, le fonctionnement interne aux écoles et le contexte territorial.

Elles auront à terme des conséquences sur l'ensemble du système scolaire et sur

les personnels. Mise en place d'EPL inter-dégrés, place de la direction d'école, question de la territorialisation de l'école, place des expérimentations... L'enjeu sera d'aboutir à un refus clair de ces dérives et de parer à toute velléité de les minorer, mais aussi de conforter des revendications plus anciennes, comme la direction d'école sans statut hiérarchique.

Thème 3 : « Des droits à réaffirmer et à conquérir pour les personnels »

Carrière, conditions de travail et rémunération des personnels sont impactées par le *new management public* prônant une gestion de plus en plus individualisée. Toutes et tous méritant-es, nous devons réaffirmer nos mandats de carrière cylindrique au rythme unique sans barrière de grade. Sur la question salariale, il s'agit de profiter du fait que la question d'une hausse de l'indemnitaire soit mise en avant par le gouvernement pour marteler nos revendications : revalorisation des grilles indiciaires et intégration des indemnités dans le traitement. Nous avons aussi à poursuivre la construction de nos mandats pour les AESH pour un statut et un meilleur salaire, la définition du métier.

Thème 4 : « Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ? »

Dans la partie « Droits et libertés, internationale », les principaux enjeux sont l'écriture inclusive, dont il faut concrétiser l'utilisation dans les textes publics du syndicat, les questions climatiques, qui ne se réduisent pas à l'éducation au développement durable, et la qualification et l'analyse des violences policières.

Dans la seconde partie, la question de l'avenir du syndicalisme et de la recomposition syndicale sera prégnante, notamment en vue du congrès FSU, afin de réaffirmer pour la fédération une orientation de transformation sociale et d'unité de ses composantes, avec la volonté nette de rupture avec le libéralisme, et la nécessité d'une unité d'action qui serve réellement aux mobilisations.

Il faudra aussi interroger le lien aux personnels au regard des menaces qui pèsent sur le rôle des instances représentatives. L'évolution positive du précédent congrès sur le fonctionnement (féminisation, rajeunissement, formation, échelon académique...) doit se poursuivre. ●

L'ÉQUIPE NATIONALE ÉÉ DU SNUIPP-FSU

Les hôpitaux et institutions psychiatriques, considérés au sortir de la guerre 1939-1945 comme des lieux de privation, ont été très critiqués par le mouvement de l'anti-psychiatrie dans les années 1960. Si cela a abouti dans certains pays à la désinstitutionnalisation (Italie, Suède, GB), cette critique a, en France, permis la création d'institutions humanistes, les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), reconnus par la Loi sur le handicap de 1975. Ces établissements, fondés sur des valeurs émancipatrices, ont porté un regard différent sur les sujets qu'elles accompagnaient, « maltraités » ou « oubliés » par le milieu ordinaire.

Après avoir été progressivement dénaturées par les assauts du libéralisme depuis le milieu des années 1990, ces institutions sociales et médico-sociales symbolisent à leur tour aujourd'hui, dans un renversement paradigmatique, l'enfermement et la séparation. À ce titre, l'ONU voudrait les fermer et les remplacer par des dispositifs coordonnés en milieu ordinaire. Qu'y a-t-il à perdre ou à gagner dans ce virage qu'on dit « inclusif » ?

Au milieu des années 1990, estimant que les établissements spécialisés sont trop pléthoriques, trop « indépendants »... et trop influencés par la psychanalyse, les pouvoirs publics visent leur réduction et leur « homogénéisation » (Crété, 2014). Pousées à la concentration par les lois de 2002 et par la loi de finances de 2001 (LOLF), les associations gestionnaires d'établissements sont progressivement sommées de passer de 35 000 établissements à 3000 (Crété, 2014). Les pouvoirs publics les forcent aussi « à se soumettre à de nouvelles logiques » (Crété, 2014) « gestionnaires et managériales » (Chauvière, 2007). Plus pudiquement, l'État affirme à l'époque qu'il s'agit « de mettre de la cohérence et du sens dans le paysage très morcelé du secteur social et médico-social » (Loi du 02/01/2002). L'objectif non avoué est en réalité de changer la nature de la relation entre l'État et le milieu spécialisé, en passant d'une logique de conventionnement, où chacun a une

Structures spécialisées : l'avènement de « l'ubérisation »



Un CMPP en grève, mai 2018 près de Foix.

PHOTO : DDIM, M.F. DEPECHE LIBRE

place légitime, à une logique de contractualisation, où les établissements sont subordonnés aux autorités de tutelle (Crété 2014). Aujourd'hui, ce souci d'uniformisation et de subordination aboutit à une reconfiguration du champ des institutions : elles se spécialisent dans des pathologies labellisées et s'inscrivent dans un cahier des charges imposé par les autorités de tutelle (alors qu'elles y ont historiquement été plutôt opposées, notamment dans le domaine de la psychiatrie). Dans le même mouvement, elles se transforment en opérateurs de services.

Des institutions aux plateformes de services

Avec la mise en place des futures « plateformes de services inclusifs » (rapport IGAS/IGEN 2018), appelées aussi « paniers de services » (Desaulle, « Une réponse accompagnée pour tous », 2016), on crée des dispositifs censés éviter les ruptures de parcours des personnes handicapées, en coordonnant des prestations adaptées à leurs besoins. On définit un besoin, qui s'exprime sur un marché des prestations (services), au sein duquel la personne handicapée est censée « choisir librement » parmi les offres de service proposées.

On entre ainsi dans une relation quasi marchande. Pour M. Chauvière (2014), sociologue, *a contrario* de la cohérence recherchée, on aboutit à un éclatement, voire à une segmentation du parcours des individus... « à moindres frais » ! Car effectivement, ces dispositifs articulent des services coûtant deux à trois fois moins cher à la Sécurité sociale qu'une place en institution spécialisée. L'égrainement des services sur le parcours des personnes, en lieu et place de la culture et de la praxis institutionnelle, asséchera ainsi petit à petit le savoir des institutions. Au-delà de cette perte irremplaçable (Delion, 2017), c'est l'accompagnement tel qu'il s'est historiquement construit en France, c'est-à-dire sur la base « des logiques à l'œuvre dans le champ de la protection sociale depuis 1945, fondées sur l'assistance et le devoir de la société à l'égard des plus fragiles » qui disparaît (Chauvière, 2009). On passe ainsi d'une réponse socialisée (ordonnances de 1945) à une prise en charge individualisée du handicap, au sein de laquelle la personne handicapée devient responsable de son parcours, un mouvement encouragé par la loi de 2005 (Ebersold, 2006, cité par Mazureau 2009). C'est donc à un changement de paradigme que l'on assiste, dans lequel ce n'est pas, contrairement à ce que

ation » inclusive !

l'on pourrait croire, à la société de s'adapter aux besoins de la personne (inclusion), mais à l'usager de s'adapter aux contraintes d'un marché (Chauvière, 2009 et Gori, 2014).

Instrumentaliser la personnalisation des parcours

Pour éviter cet éclatement, l'État prévoit la mise en place de coordonnateurs spécialisés, les « référents de parcours » (art. 89 de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016), qui auront pour mission de gérer les différentes prestations proposées à la personne dépendante. Ce concept de référent de parcours renvoie directement aux « case managers » américains, sortes d'avocats qui défendent les intérêts des personnes pour obtenir le maximum de prestations, dans une logique, une fois de plus... libérale, en lieu et place d'une prise en charge socialisée et collective des besoins des personnes dans l'esprit des ordonnances de 1945. Cette filiation anglo-saxonne a été clairement revendiquée par M.S Desaulle, à l'occasion d'une présentation de « son » dispositif « Une réponse accompagnée pour tous » en 2017.

Comble de la coordination, ces référents de parcours pourront s'adresser à « une plateforme territoriale d'appui », qui coordonnera les coordonnateurs...

Avec l'avènement des dispositifs, on assiste ainsi à l'émergence pléthorique des coordonnateurs, y compris à la MDPH, qui risque de complexifier les prises en charge au lieu de les « fluidifier » (Chauvière, 2017), un danger sur lequel M.S. Desaulle alerte elle-même : « il faut faire attention à ne pas complexifier le travail des acteurs en empilant les différents niveaux de coordination » (2017).

Sacrifier les institutions sur l'autel du libéralisme

Accompagnant cette « montée des dispositifs » (Barrère, 2013) ou plutôt cette « prolifération des dispositifs » (Agamben) qui s'effectue sous le joug de la Loi de finances de 2001 (LOLF) et de la loi 2002 instaurant un fonctionnement managérial, les institutions spécialisées ont perdu progressivement

leur statut d'interlocuteur privilégié, détenteur d'une expertise dans le champ sanitaire et médico-social. Elles deviennent « des établissements et services » dans une visée administrative et gestionnaire, comme le précise M. Chauvière (2007 et 2017). Le terme « institution » disparaît même « dans l'écriture législative et réglementaire, souligne-t-il, ce qui peut être interprété comme le symptôme d'un déclasserment politique. »

Les conséquences de ce déclasserment sur le statut des institutions, de leurs personnels et des personnes handicapées sont très importantes. Les pratiques d'appels à projets mettent les institutions en concurrence et les transforment en « opérateurs », ce que l'auteur du rapport « Zéro sans solution », Denis Piveateau, appelle

encore des référents de parcours, tandis que dans les milieux de vie, auprès des personnes ou des élèves fragiles, ce sont des personnels moins qualifiés qui interviennent.

C'est en ce sens que M. Chauvière (2014) ou P. Delion (2017) annoncent la destruction des institutions. Ils y voient une perte incommensurable en termes d'expertise et d'accompagnement.

Une « ubérisation » du champ du handicap

L'objectif des gouvernements successifs et des instances internationales, c'est à la fois la segmentation de l'offre sanitaire et médico-sociale en offre de services,



PHOTOS: D. R.

pudiquement du « dialogue compétitif ».

Les logiques managériales, qui traitent les personnels comme des ressources... humaines (ou la « personne » handicapée comme un « usager »), et qui rongent progressivement leur professionnalité, les plongent dans un conflit de valeurs et une perte de sens très déstabilisante, amplifiés par la remise en cause de leurs conventions collectives (rapport IGAS/IGEN 2018) et le pilotage par les résultats, que vante aussi le rapport « Zéro sans solution ».

Progressivement, toujours dans la même veine, les cadres spécialisé-es, à l'école et dans le soin, deviennent des personnes ressources, des coordonnateurs ou

quantifiables et mesurables dans le cadre d'un marché, et une concentration des opérateurs qui coordonnent ces services. C'est exactement ce qui s'est passé en Suède, pourtant longtemps montrée en exemple, et qui a abouti à une reprise de l'institutionnalisation après trente ans de désinstitutionnalisation (Gustavsson 2015).

Le capitalisme à l'œuvre dans la privatisation des services lancée en 1994 par l'OCDE a ainsi dévoyé les rêves des fondateurs de la désinstitutionnalisation... au moment même où, avec la déclaration de Salamanque (1994), était lancée la société dite inclusive. ●

PASCAL PRELORENZO

AESH, la reconnaissance par le statut

Les accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH) sont de plus en plus nombreux-ses dans les écoles et établissements, et l'importance de leur rôle n'est plus à démontrer. Pourtant, ils et elles n'en restent pas moins des salarié-es peu reconnu-es, recruté-es sur des contrats extrêmement précaires avec des rémunérations très basses, ne leur assurant aucune sécurité professionnelle. Il est grand temps aujourd'hui de leur garantir un véritable métier dans la Fonction publique.

Dès la fin des années 1980, des parents d'enfants en situation de handicap se mobilisent pour qu'une scolarité en milieu ordinaire soit envisagée pour leur enfant. Ce sont eux qui sont à l'initiative des premiers recrutements d'auxiliaires d'intégration scolaire (AIS) pour faciliter la réussite du parcours scolaire des élèves en situation de handicap. En 1997, la possibilité de recruter sous contrat emplois jeunes, avec une aide de l'État, permet de développer ces emplois. L'Éducation nationale use abondamment de ces contrats pour recruter des aides éducateurs, dont certain-es ont pour mission d'aider à l'intégration des élèves en situation de handicap. En 2003, ce dispositif est remplacé par les assistant-es d'éducation (AED), recruté-es sur contrat de droit public. En confiant à certain-es d'entre eux « l'aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés », l'Éducation nationale reconnaît officiellement la fonction d'accom-

pagnant-e scolaire et se substitue aux parents et associations pour assurer la scolarisation des élèves en situation de handicap dans de bonnes conditions. Dès lors, le recrutement, le salaire et la formation des AED auxiliaires de vie scolaire (AVS) incombent à l'employeur public. Malgré la pérennité des besoins, l'emploi reste provisoire et ne peut excéder six ans de contrat. En 2005, la loi définissant le handicap et énonçant le principe du droit à compensation ne renforce pas l'accompagnement des élèves en situation de handicap, ni la professionnalisation des accompagnant-es. Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) définissent le volume des aides qui, en fonction de leur intensité auprès des élèves, engendrent deux types d'accompagnement – individualisé auprès d'un élève et mutualisé auprès de plusieurs élèves.

La loi « de refondation de l'école » de juillet 2013 consacre le principe de l'inclusion scolaire. Une mission interministérielle est

alors confiée à Pénélope Komitès sur la professionnalisation des AVS. Les conclusions de son rapport évoquent notamment leur statut, leur titularisation, la validation des acquis ou la création d'un nouveau diplôme. En 2014, le contrat d'AESH est créé avec la promesse de pérenniser l'emploi des accompagnant-es et de leur assurer un meilleur avenir professionnel. Ils et elles sont dès lors recruté-es sur un CDD de droit public et peuvent être CDIé-es dès six ans d'ancienneté de contrat. Sont annoncés également une formation qualifiante, un espace indiciaire de référence et un diplôme d'État... qui ne verra le jour qu'en 2016. En réalité, ce nouveau contrat est créé sur la base du contrat d'AED, c'est-à-dire sur une base précaire et avec un niveau de salaire au minimum de la Fonction publique. Seul l'accès au CDI le distingue et offre une opportunité aux AESH de continuer dans le « métier ».

Des milliers de contractuel-les aux conditions d'emploi dégradées

Aujourd'hui, l'attention accrue portée aux besoins d'accompagnements des élèves en situation de handicap a entraîné une hausse considérable du nombre d'accompagnant-es dans les écoles et établissements. L'Éducation nationale comptabilise 64 000 ETP. La hausse du nombre d'élèves à accompagner génère souvent des tensions fortes en termes de recrutements, d'autant plus que le nombre d'emplois porté au budget chaque année est loin de couvrir tous les besoins. C'est l'une des raisons pour lesquelles coexiste encore une hétérogénéité de « profils » d'accompagnant-es, certain-es recruté-es sous contrat d'AESH, d'autres - les plus précaires parmi les précaires - en contrat unique d'insertion (CUI-PEC). Des titulaires du Bac côtoient des salarié-es en reconversion après une période de chômage ou des salarié-es parfois sans qualification qui reviennent à l'emploi. À la veille de l'extinction des CUI-PEC dans l'Éducation nationale - la fin des recrutements a été annoncée pour la rentrée 2019 - on ne peut que constater qu'à défaut d'une politique ambitieuse en faveur de l'école inclusive et d'un engagement de moyens, le ministère





PHOTOS : D. R.

a consommé pendant des années des emplois aidés, à bas coût, financés à 80 % par le ministère du Travail, en faisant de la précarité la norme pour les accompagnant-es. Vingt heures de travail hebdomadaires rémunérées au SMIC pour les contractuel-les en CUI-PEC, à peine plus pour la majorité des AESH, soit des temps incomplets et un salaire minimum imposés qui positionnent ces emplois parmi les plus précaires de la Fonction publique.

Or, rares sont celles et ceux qui, dans les écoles et établissements, connaissent la réalité des conditions de travail de ces personnels... Il faut dire que la brièveté des contrats n'aide pas au rapprochement, et ne favorise pas l'instauration d'une véritable relation professionnelle où chacun-e serait susceptible de trouver sa place. Les accompagnant-es ont été propulsé-es dans les classes sans que jamais l'institution ne questionne ce qui pouvait être mis en œuvre pour que chacun-e soit reconnu-e dans sa professionnalité. Enseignant-es et accompagnant-es ont été sommé-es de collaborer sans qu'aucun temps de formation et/ou de travail en commun ne soit dégagé des emplois du temps des un-es et des autres. L'arrivée sur un quiproquo ne fonde pas un métier, les bonnes volontés ne suffisent pas à construire des interactions professionnelles.

Si les AESH revendiquent aujourd'hui « un vrai métier », c'est à la fois pour sortir de la précarité de leurs conditions de travail, obtenir une stabilisation de leur



emploi et gagner la reconnaissance de leurs qualifications.

Un statut dérogatoire

Alors qu'une concertation interministérielle a été engagée ces derniers mois sur l'école inclusive, et en particulier sur le devenir du métier d'accompagnant-e, elle ne s'est pas soldée, jusqu'à présent, par le moindre arbitrage favorable aux AESH, qui sont pourtant en attente légitime d'avancées pour leur situation. Le ministère se félicite de permettre l'accès à un CDI au bout de six ans pour à la fois « déprécier » les personnels et pérenniser les missions. Il annonce pour la rentrée 2019 des recrutements en CDD de trois ans et soixante heures de formation d'adaptation à l'emploi, alors même que les textes réglementaires le prévoyaient déjà. Cela ne constitue en rien une avancée pour les AESH, en termes de reconnaissance, de salaire et d'amélioration

des conditions d'emploi, tout juste le droit de rester agent-e contractuel-le en fonction de l'évolution des besoins.

En réalité, les AESH représentent aujourd'hui un volume d'agent-es largement supérieur aux effectifs d'autres corps dans la Fonction publique d'État. Ils répondent à un besoin pérenne de service public et devraient, pour ces raisons évidentes, pouvoir bénéficier d'un cadre statutaire protecteur pour exercer une mission essentielle à la scolarisation des élèves en situation de handicap et à la bonne marche du service public d'éducation. Or leur cadre actuel de mission ne leur assure pas la garantie

d'un temps complet qui se heurte à la réalité d'un travail calqué sur la semaine et le calendrier scolaires. Cette réalité d'emploi est aussi celle des enseignant-es qui bénéficient d'un statut dérogatoire aux 1 607 heures annuelles, sur la base d'un temps de travail hebdomadaire qui fonde leurs obligations réglementaires de service. La piste est à creuser

pour les AESH dont les sujétions d'emploi sont tout aussi particulières que celles des enseignant-es. Pour cela, il reste à déterminer et à quantifier ce qui relève du temps de service des accompagnant-es, sur la base duquel pourrait se fonder un emploi à temps complet : accompagnement de l'élève, suivi et mise en œuvre du projet personnalisé, réunions, formation, temps spécifique avec l'enseignant-e, temps collectif dans l'équipe...

C'est à partir de la reconnaissance de ce travail à temps complet que les AESH pourront gagner la création d'un corps dérogatoire de catégorie B dans la Fonction publique d'État, synonyme d'une carrière, d'un cadre de salaire, d'une formation statutaire, d'une sécurité de l'emploi. Nous devons aujourd'hui traduire cela en perspectives immédiates et garanties pour tous-tes les AESH qui assurent dans nos classes une mission de service public reconnue, au bénéfice des élèves en situation de handicap. ●

SANDRINE MONIER

PLUS LIBÉRAL PLUS AUTORITAIRE



A la veille des élections européennes, on ne peut pas dire que celles-ci soulèvent un grand enthousiasme : autour de 40 % de participation prévue. Une tendance installée depuis les années 2000, en lien certain avec une crise larvée de l'Union européenne (UE) et une perte majeure de crédibilité en la possibilité pour une quelconque souveraineté populaire d'y peser significativement (à cause des suites du référendum de 2005).

Cette attitude est-elle le signe d'une indifférence ? Cela ne semble pas être le cas, car toutes les enquêtes d'opinion montrent que, si le refus de l'Europe, telle qu'elle est, paraît général, la grande majorité reste quand même attachée à l'idée d'Europe. C'est plutôt d'impuissance dont il faut parler. Face à

une Union européenne dont le fonctionnement antidémocratique est patent et dont les décisions apparaissent, au mieux, indifférentes au sort des gens ou, au pire, comme l'aggravant consciemment, il paraît difficile, sinon impossible, de changer le cours des choses.

Pourtant, l'UE est dans une crise existentielle majeure. Pour la première fois, un pays, et non des moindres (le Royaume-Uni), a décidé de la quitter. On peut certes penser que ce pays a toujours été en marge de la construction européenne et que le vote pour le Brexit a été dominé par une réaction xénophobe. Mais la logique qui prévalait jusqu'alors était celle d'une extension de l'UE à toujours plus de pays. Cette logique est aujourd'hui cassée. De son côté, la Grèce a subi depuis 2010 une destruction massive, consciemment mise en œuvre par les institutions et

E ET TAIRE



PHOTOS: D. R.

les gouvernements européens. Ces derniers l'ont étranglée financièrement en empêchant le gouvernement Syriza d'appliquer le programme pour lequel il avait été élu, le forçant à capituler. Suite à la crise financière de 2008, la zone euro a failli exploser sous l'impact de trajectoires économiques divergentes entre les pays et de la spéculation sur les dettes publiques. Si après beaucoup d'hésitations, la Banque centrale européenne (BCE) s'est décidée à intervenir vigoureusement, cela n'a pas empêché la mise en œuvre de politiques d'austérité massive qui ont amené l'UE au bord de la déflation, entraînant récession puis stagnation économique.

Les gouvernements et les institutions européennes ont mis en place, à rythme forcé, les instruments politiques et juridiques pour rendre les politiques néolibérales irréversibles. De nouvelles

règles (*Six-Pack*, *Two-Pack*) et le Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de 2012 ont ainsi durci l'obligation d'austérité et le contrôle des politiques économiques des États par la Commission européenne. Ils ont même été jusqu'à les faire inscrire dans le marbre des constitutions nationales, afin de les rendre irréversibles. Les politiques économiques et sociales, réduites à l'application de normes disciplinaires, sont exclues du débat public et de la décision démocratique. Un fédéralisme autoritaire s'est ainsi mis en place.

Efficace, donc, pour imposer des politiques économiques et sociales régressives, ce fédéralisme autoritaire n'a pas empêché que l'UE soit paralysée devant une arrivée de migrants qu'elle n'aurait pourtant eu aucun mal à accueillir. Le refus de l'accueil a été l'attitude dominante et s'est accompagné d'un refus de plus en plus net du sauvetage en mer. Produit de la crise, du sentiment de dépossession des peuples et de la débâcle des « partis de gouvernement » à laquelle amène ce déni de démocratie, l'extrême droite est en progression partout et déteint de plus en plus sur la droite classique. Elle aura un poids très important au sein du prochain Parlement européen et veut reconfigurer le continent pour promouvoir une Europe autoritaire des nationalismes.

Face à cette offensive et à cette crise, et voulant conforter une opposition entre « progressistes » pro-européens et nationalistes, Macron ne propose qu'une réforme minimale de la zone euro qui ne remet pas en cause les fondamentaux d'une Europe néolibérale et antidémocratique, mais qui au contraire les conforte (même si sa proposition de budget de la zone euro est déjà retoquée). S'agit-il d'errer entre un fédéralisme néolibéral autoritaire et un nationalisme, non moins néolibéral, mais anti-européen ? Il est nécessaire de montrer qu'il existe des politiques susceptibles de remplacer les politiques néolibérales. Aucun changement substantiel n'aura lieu sans mobilisations populaires débouchant sur une rupture politique d'un ou plusieurs pays avec les orientations actuelles et l'ouverture d'une crise majeure en Europe. Il est sûr que cela passera par un affrontement avec les institutions européennes et les marchés financiers et pourra entraîner une désobéissance aux traités et directives européennes.

Tout dépendra des rapports de force qui pourront être construits à l'échelle européenne avec toutes les forces européennes de gauche et, en premier lieu, avec un mouvement social européen à revivifier. C'est la voie pour ouvrir la refondation d'un nouveau projet européen. ●

LAURENT ZAPPI

RETOUR SUR LA CONSTRUCT

L'Union européenne (UE) est aujourd'hui un carcan néolibéral et autoritaire. Pour comprendre comment l'UE en est arrivée là, un retour sur son histoire est nécessaire. Contrairement à une idée qui a souvent cours, l'histoire de la construction européenne est autant faite de continuité que de rupture.

La Communauté économique européenne (CEE) est mise en place par le traité de Rome de 1957. Il s'agit indéniablement d'un traité de libre-échange. Mais la CEE n'est pas que cela. Contrairement à l'Association européenne de libre-échange (AELE) initiée par le Royaume-Uni⁽¹⁾ pour la contrebalancer, cette dernière se fixe un objectif politique, celui d'« établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ». Cet objectif ne peut se comprendre que dans le contexte suivant la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit, après deux guerres mondiales, d'assurer définitivement la paix, notamment entre la France et l'Allemagne. Certes, cette construction se meut dans un espace dominé par l'impérialisme américain, mais pouvait-il alors en être autrement dans un monde bipolaire, où l'autre choix était de s'intégrer à la domination soviétique ?

Le traité de Rome prévoit la mise en place d'un marché commun, d'une union douanière et de politiques communes. Il est indubitablement porteur d'une logique libérale, se fixant comme objectif de créer « un marché intérieur caractérisé par l'abolition, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ». Mais, la logique libre-échangiste contenue dans le traité de Rome s'arrête aux frontières de la Communauté car l'union douanière permet la mise en place d'un tarif extérieur commun sur les produits des États non membres de la Communauté.

De plus, cette libéralisation, et notamment la suppression progressive des droits de douane entre États membres, se fait dans un espace économique et social relativement homogène, les six pays fondateurs⁽²⁾ ayant des systèmes économiques et sociaux proches. Elle ne s'est donc pas accompagnée d'un dumping fiscal et social. Au contraire, cette période voit — au moins jusqu'au milieu des années 1970 — l'approfondissement de la construction de l'État social avec le développement de la protection sociale, une extension des droits des salarié-es et une élévation du niveau de vie des populations.

Enfin, est mis en œuvre un certain nombre de politiques européennes communes, comme par exemple dans l'énergie nucléaire, les transports ou l'agriculture. On peut certes en discuter les contenus, mais elles ne relèvent en rien de logiques libérales. Ainsi par exemple, la politique agricole commune (PAC) se fixe comme objectifs d'assurer la sécurité alimentaire intérieure, un revenu équitable pour les agriculteurs-trices et des prix raisonnables pour les consommateurs-trices, ainsi que de stabiliser les marchés.



PHOTO - SEATTLE/BRUSSELS

Le Marché commun se présentait en fait comme la mise en connexion de marchés essentiellement nationaux. Cela s'explique par la nature du capitalisme, à l'époque, organisé et régulé essentiellement sur une base nationale (le volume du commerce mondial en 1960 ne dépassait pas celui de 1913). De plus, la logique de la concurrence interne à la CEE, contenue dans la Traité de Rome, est contrecarrée par des politiques d'harmonisation.

Ainsi, l'arrêt Cassis de Dijon, rendu par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) en février 1979, indique que tout produit vendu dans un pays de la Communauté peut être vendu dans les autres pays de la Communauté. Il s'agit d'un arrêt de libéralisation, en cohérence avec l'existence d'un marché commun. Il aurait pu avoir des conséquences très néfastes sur la qualité des produits vendus dans la Communauté, avec des risques sérieux d'un alignement des normes par le bas. Dans les faits, cet arrêt amène les autorités européennes à prendre des décisions d'harmonisation des normes de qualité pour éviter un alignement par le bas.

Cette période voit aussi le début de l'élargissement du Marché commun à des pays beaucoup moins développés (Grèce, Espagne, Portugal, Irlande⁽³⁾) que les pays fondateurs, ce qui introduit des éléments d'hétérogénéité importants dans la Communauté. Dans une logique néolibérale, il aurait été tentant d'utiliser ces différences entre pays pour faire entrer en concurrence les systèmes fiscaux et sociaux, mais ce n'est pas ce qui s'est



ION EUROPÉENNE

Manifestation à Strasbourg avant le vote d'une résolution sur le TTIP au Parlement européen, le 12 juin 2015.



alors produit. Tout au contraire, pour combattre ces disparités, des fonds structurels et de cohésion ont été mis en place afin de permettre à ces pays de rattraper une partie de leur différentiel de développement.

Dans les deux cas, au lieu de laisser jouer la concurrence sur la base du moins disant, des politiques publiques sont mises en place qui tentent de mettre en œuvre une logique d'harmonisation.

La rupture de l'Acte unique

L'adoption de l'Acte unique en 1986 constitue

une rupture dans la construction européenne. L'objectif est de mettre en place un marché européen unifié des marchandises, des capitaux, des services et des personnes qui doit se substituer à la cohabitation de marchés nationaux. S'appliquant à une Union devenue hétérogène, précédé par un tournant néolibéral dans la plupart des pays européens — en France c'est le tournant de la rigueur de 1983 — l'Acte unique peut être considéré comme la réponse européenne aux transformations du capitalisme. Celui-ci, essentiellement national dans les années 1950, s'est mué en un capitalisme en voie de globalisation.

C'est à partir de cette époque que les dispositions libérales du traité de Rome prennent tout leur sens. Le droit de la concurrence, inscrit au cœur des traités, devient le droit à partir duquel les élites néolibérales, hégémoniques au sein des institutions nationales et européennes, façonnent l'Union. C'est un droit normatif, véritable droit « constitutionnel » avant la lettre, qui réduit la plupart du temps les autres textes européens à des déclarations d'intention sans portée opérationnelle pratique. La mise en place de l'euro, avec une Banque centrale européenne (BCE) hors de tout contrôle politique et démocratique, l'adoption du « pacte de stabilité et de croissance », qui encadre fortement la politique budgétaire des États, sont censées compléter le dispositif, le refus de toute solidarité financière entre les États de l'Union devant les obliger à un comportement « vertueux ». Se met ainsi en place un gouvernement par les



normes. Tout débat démocratique sur les politiques économiques devient dès lors exclu, puisqu'il s'agit de respecter des règles quantitatives contenues dans les traités : équilibre de principe du budget (la « règle d'or »), maximum toléré de 3 % du PIB pour le déficit public, et de 60 % du PIB pour la dette publique.

Que ce soit dans le cadre des Conseils des ministres, du Conseil européen ou des Conférences intergouvernementales (CIG), les États ont gardé la haute main sur la construction européenne. Si la Commission a le monopole de la proposition législative, aucune directive européenne ne peut cependant être adoptée sans l'accord des gouvernements nationaux. Ceux-ci ont, de plus, négocié entre eux, et sans la plupart du temps les soumettre à leurs peuples, les traités successifs. Ainsi, si la construction européenne a vu l'émergence d'institutions supranationales, ce sont bien les États nationaux qui ont décidé, en bout de course, de ses orientations.

L'installation dans le néolibéralisme

L'élargissement de l'Union en 2004 à dix nouveaux pays est le deuxième grand tournant dans la construction européenne. Il transforme l'UE en une zone économique totalement hétérogène. La Commission et les gouvernements y apportent une réponse néolibérale : refus de toute augmentation du budget européen, qui reste de fait plafonné à un montant dérisoire (de l'ordre de 1 % du PIB européen) pour aider réellement les nouveaux entrants, mais *dumping* fiscal et social et généralisation de la concurrence entre les États. L'option possible de l'approfondissement par la construc-

tion d'une Europe politique et le développement de l'harmonisation sociale et fiscale vers le haut est ainsi balayée, au profit de la consolidation d'une zone de libre-échange.

L'intégration de la Charte des droits fondamentaux dans le traité de Lisbonne⁽⁴⁾ permet-elle au moins de mettre des garde-fous à cette logique mortifère ? On peut fortement en douter. Non seulement les droits sociaux qui y sont contenus sont de faible portée, mais surtout, pour l'essentiel, l'application de la Charte est renvoyée aux « pratiques et législations nationales ». Ce texte ne crée donc pas de droit social européen, susceptible de contrebalancer le droit de la concurrence. Celui-ci restera le seul droit véritablement communautaire et continuera à primer sur le droit des États membres. D'ailleurs, pour enfoncer le clou, l'article 153 du

Traité sur le fonctionnement de l'UE relatif à la politique sociale exclut « toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres ». Tout processus d'harmonisation sociale est ainsi interdit.

L'adoption en 2017, par le Parlement et le Conseil, du Socle européen des droits sociaux ne change pas fondamentalement cette situation. Certes, ce document avance un certain nombre de

SUITE PAGE 18...

1) L'AELE, créée en 1960, regroupe à l'origine, outre le Royaume-Uni, le Danemark, la Norvège, la Suisse, le Portugal, l'Autriche et la Suède.

2) Il s'agit de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.

3) L'Irlande adhère en 1973, la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986.

4) Cette intégration se fait à travers l'article 6 du Traité sur l'UE.

SUITE PAGE 17 ...

principes généraux dont la plupart va dans le bon sens, mais est aussi réaffirmé qu'ils « doivent être appliqués en veillant à l'intégrité du marché intérieur ». En clair, le droit de la concurrence continuera à prévaloir sur les droits sociaux.

La mise en place d'un fédéralisme autoritaire

Le traité de Lisbonne (2009) a notablement étendu la procédure de codécision entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE regroupant les ministres des États membres. Elle couvre aujourd'hui de très nombreux domaines. Il est indéniable que cet accroissement du rôle du Parlement constitue un progrès démocratique. Cependant, ce progrès reste modeste. Outre le fait que des domaines importants lui échappent encore, son rôle est encadré, d'une part, par les traités qui relèvent des États et sur le contenu desquels il ne peut se prononcer et, d'autre part, par la Cour de justice de l'UE (CJUE), qui les interprète, crée de la jurisprudence et donc du droit nouveau.

Machine à créer du droit, l'UE a considérablement renforcé son arsenal juridique suite à la crise financière de 2008 avec pour objectif de renforcer sa crédibilité financière face aux marchés. Il s'agit de promouvoir la soi-disant « règle d'or » budgétaire qui interdit les déficits publics. Le pilotage des politiques budgétaires est désormais assuré par des règles inamovibles assorties de sanctions ; telle est l'essence du Pacte budgétaire imposé à la faveur de la crise de l'euro, et ratifié sans débat par François Hollande dès son élection en 2012, alors même qu'il avait indiqué vouloir le renégocier pendant sa campagne électorale. Mais les règles budgétaires à elles seules sont insuffisantes pour empêcher la divergence explosive des trajectoires des pays membres. Les nouveaux règlements rajoutent à la discipline budgétaire celle du crédit, des balances commerciales et des coûts salariaux⁽⁵⁾.

On a donc l'émergence d'un fédéralisme d'un type nouveau, fondé sur la discipline financière, un fédéralisme autoritaire néolibéral, au sein duquel la souveraineté des États est à la fois mise en commun et entre parenthèses par un système de contraintes juridiques soustraites à la pression démocratique. Comme l'avait exprimé sans vergogne, suite à la victoire de Syriza en Grèce en 2015, le président de la Commission, M. Junker, « il ne peut avoir de choix démocratique contre les traités européens ». ●

PIERRE KHALFA
(FONDATION COPERNIC)



5) Pacte Euro-plus de mars 2011. Appelé aussi pacte de compétitivité, il comprend une série de préconisations, allant de l'augmentation de l'âge de la retraite à l'abolition de l'indexation des salaires, dans l'objectif d'une réduction du coût du travail et d'une augmentation de productivité.

2010-2011, le deuxième acte de la crise financière depuis 2007-2008 a pris l'apparence d'une attaque puissante contre la monnaie unique européenne. L'euro a failli trouver là sa fin, 9 ans après sa naissance réelle comme monnaie vernaculaire. Monnaie imparfaite, l'euro ne semble plus être contesté, alors que sa crise s'est réfractée sur l'ensemble de la construction européenne. Qu'elle se conjugue au présent...

CRISE DE L'EURO

Le lancement de l'euro se fait en 1999. Il y a donc 20 ans qu'existe cette monnaie qui s'est substituée à l'ECU - une idée giscardienne - qui ne « sonnait » pas aux oreilles des Européens du Nord. La grande différence entre l'ECU et l'euro tient surtout dans sa définition. L'ECU, European Currency Unit, en français MCE, Monnaie de Compte Européenne, est un panier des monnaies nationales de l'Union européenne et sert aux échanges internationaux et comme monnaie de crédit. Elle entre en concurrence avec le dollar.

L'euro se veut la monnaie unique de tous les pays - appelée la zone euro - qui ont coché les cases proposées par le Traité de Maastricht (1992, mise en application le 1^{er} janvier 1993) à commencer par les fameux 3 % de déficits publics par rapport au PIB et la dette publique plafonnant à 60 % de ce même PIB. On a oublié qu'une des conditions imposait aussi la privatisation des banques centrales dont la Banque de France.

Monnaie unique et non pas monnaie commune, les deux concepts ne sont pas synonymes. Beaucoup d'économistes, à commencer par Joseph Stiglitz⁽⁶⁾, prônaient la mise en place d'une monnaie commune pour que l'euro fasse la preuve de sa crédibilité face aux monnaies nationales qui subsistaient jusqu'à leur dépérissement éventuel. La voie qui a été choisie est tout autre. Celle du coup de force, une sorte de coup d'État monétaire contre les populations. Une sorte de culpabilité originelle de l'euro qui a donné naissance au mythe de la responsabilité de la monnaie unique dans la réalité de l'inflation. L'euro est devenu en 2002 la monnaie nationale de tous les pays de la zone euro.

Mais une monnaie unique suppose la construction, au moins d'un proto État, qui se définit d'abord par la mise en place de politiques communes. Elles auraient comme objectif de lutter contre les écarts de développement, de croissance, aux origines de la crise de l'euro. Une monnaie sans État, toutes les expériences antérieures viennent le montrer, que ce soit la Suisse ou l'Allemagne de Bismarck, ne peut avoir d'existence. Elle est liée au pouvoir régalienn de battre monnaie. L'État donne à la monnaie sa légitimité. Cette nécessité se trouve renforcée par l'absence d'un système monétaire international et la disparition d'une référence commune - l'or - avant 1970.

Les conséquences d'une rupture de ce lien État/monnaie font de l'euro une sorte de fausse monnaie. Sa création aurait dû aller de pair avec la construction politique de l'Europe, démocratique et sociale pour lui donner l'assise dont elle a besoin. Le deuxième effet de cette réalité



D.R.

ET DE L'EUROPE

est de donner à la BCE, Banque Centrale Européenne, un pouvoir démesuré pour une institution non démocratique, celui de gérer la monnaie unique sans lien avec le politique. À l'abri des traités, les « Sages » de la BCE se sont appropriés la politique monétaire. Ils décident de la création monétaire et même de la vie et de la mort de banques en difficulté via la création de l'Union bancaire.

La crise de l'euro de 2010-2011 et les réponses

La monnaie unique avait comme mission d'homogénéiser la zone en diminuant les écarts de développement. Il aurait fallu, pour ce faire, définir d'autres critères que ceux mis en œuvre par les traités, tous financiers. Les politiques d'austérité drastiques qui découlaient de la limitation des déficits publics, de la dette publique étaient – sont – facteurs d'aggravation de la misère et de la pauvreté et, par là même, de l'approfondissement des inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays. Comme à l'habitude, dans l'ouverture des économies, ce sont les plus puissants qui gagnent. Pour la zone euro – et l'Union européenne en général – l'économie allemande. Les excédents de cette dernière allaient de pair avec des déficits grandissants de la balance commerciale des plus faibles soit la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Les spéculateurs ont joué comme sur du velours entre ces différences. Ils ont favorisé l'augmentation des taux de l'intérêt des pays les plus déficitaires. Au lieu de mettre en œuvre une solidarité minimum, les grands pays de la zone et la commission – auxquels il faut ajouter pour faire bonne mesure le FMI – ont imposé une politique de baisse des dépenses publiques et de privatisations qui a laissé les pays, la Grèce surtout, exsangues. L'Union européenne a perdu à ce moment-là une grande part de sa crédibilité, de sa nécessité. Si l'équation se résout en euro = misère, pourquoi construire l'Europe ?

La crise de l'euro représente l'acte deux de la crise financière, crise systémique ouverte en août 2007.⁽²⁾ Aucune réponse des États sinon un discours de Sarkozy, après la faillite de Lehman Brothers, voulant « *moraliser le capitalisme financier* », vaste programme qui est resté lettre morte.

Le scénario était donc connu. L'accumulation de dette privées – les dettes publiques ne représentent pas le facteur déclencheur⁽³⁾ – était – est toujours – le problème central. Les dettes privées, devenues irrécouvrables par l'augmentation des taux de l'intérêt, du fait même de la spéculation contre l'euro, pouvaient se traduire par une faillite bancaire généralisée au niveau de toute la zone euro. Pour l'éviter, la BCE, les États sont intervenus en venant au secours des banques permettant, par le même mouvement, aux spéculateurs de réaliser leurs objectifs dans

un environnement où les classes populaires supportaient les conséquences des politiques d'inspiration libérale mises en place. Elles ont montré leur inanité pour lutter contre les crises

La réaction a été de créer le MES, Mécanisme Européen de Stabilité, réunissant les pays de la zone, pour venir en aide à un pays en difficulté à condition – on l'a vu pour la Grèce – qu'il respecte les critères du néo libéralisme le plus absurde. Dans le même mouvement, l'Union bancaire a vu aussi le jour en 2012, pour permettre à la BCE de surveiller si les grandes banques ne prennent pas de risques excessifs – sans véritablement définir le « risque excessif ». Un « fonds européen » financé par les banques a été aussi créé pour éviter, officiellement, le recours systématique aux États – comme ce fut le cas en 2008 et en 2011 – pour renflouer les banques en difficulté. La faiblesse du capital de ce fonds alliée à un mécanisme de prise de décision complexe ne pourra vraisemblablement pas répondre à une nouvelle crise.

Au-delà, la BCE a décidé, via la baisse des taux de l'intérêt – allant jusqu'à des taux d'intérêt négatifs – d'une création monétaire jamais vue, de l'ordre de 60 milliards dans un premier temps, puis 80 milliards par mois, pour terminer, en décembre 2018, à 14 milliards. Cette création a permis d'acheter des titres de la dette publique des États de la zone et de la dette privée des grandes entreprises. La BCE a ainsi permis l'enrichissement des spéculateurs, des grandes entreprises, des banques sans résoudre les causes des crises financières et de celles, plus spécifiques, de la monnaie unique. La zone euro a été sauvée temporairement.

Ainsi, la crise de l'euro a fait exploser la vulgate libérale de lutte contre l'endettement, qu'il soit public ou privé.

Plusieurs crises se dévoilent

Les États, les institutions internationales, les banques centrales connaissent une crise idéologique profonde. Pendant longtemps – jusqu'en 2008 – la Commission européenne terminait ses recommandations par la référence au précepte central des théories néo-classiques : « *il faut laisser faire les mécanismes du marché pour réaliser l'équilibre général, l'allocation optimum des ressources* » qui se traduit par la concurrence libre et non faussée, donc par la réduction drastique des interventions de l'État qui perturbent les mécanismes du marché. Philosophiquement, les sociétés composées d'individus guidés par leur intérêt personnel et égoïste se confrontent sur le marché pour réglementer la vie économique, sociale et individuelle. La politique s'était évanouie. Derrière, c'était bien une conception du monde qui justifiait les politiques d'austérité pour permettre à la société de changer et de réaliser, demain, le bonheur universel par le libre échange comme le clamait l'OMC, Organisation Mondiale du Commerce.

La crise systémique de 2007-2008 a fait voler en éclat cette « *Weltanschauung* » rendant orphelin-es les dirigeant-es du monde. Le soubassement idéologique de toutes ces politiques qui s'attaquent aux services publics, aux solidarités collectives, au plus grand nombre a disparu. Crise idéologique qui rend le « roi nu ».

Elle s'emmêle avec la crise de l'euro, le vide sidéral de prise en compte des nécessités de la planification, au niveau européen, pour répondre aux mutations climatiques, à la crise écologique, aux crises financières comme économiques pour ouvrir une profonde crise de légitimité qui touche à la fois les États et la construction européenne elle-même.

Ce contexte explique le durcissement imbécile des gouvernants sur les dogmes du néolibéralisme, faute de concevoir un autre monde. Pour imposer ces dogmes qui ne répondent plus à rien, facteurs qu'ils sont de crises sociales, d'écœurement, de révoltes, la répression s'impose, posant toute la question de la démocratie. ●

NICOLAS BÉNIÈS

1) Voir Joseph Stiglitz *L'euro, comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe* (Les Liens qui Libèrent, 2016) réédité dans la collection de poche Babel. Voir aussi Nicolas Béniès, *Petit manuel de la crise financière et des autres* (Syllepse, 2008) et *Le basculement du monde* (Éditions du Croquant, 2016).

2) Voir mes articles dans deux numéros précédents de la revue.

3) Les États, de manière générale, ont une durée de vie supérieure aux agents privés et ils ne sont pas obligés de rembourser leurs dettes. Ils trouveront toujours des prêteurs.



PHOTO : TOUGA AKMEN / AFP

BREXIT

La séquence du Brexit en cours depuis juin 2016 est intégralement le produit des calculs électoraux ratés et des luttes de factions internes d'un Parti conservateur britannique maintenant dans un état de décomposition avancée.

Cette crise au sommet marque la confusion profonde dans laquelle se trouvent de larges secteurs des classes dirigeantes au Royaume-Uni. L'extrême droite raciste converge vers les Brexiters les plus résolus à une sortie de l'UE sans accord. Se prolonge à travers eux l'héritage d'un nationalisme anglais pour lequel l'ordre supranational européen n'a jamais pu représenter un substitut acceptable de la supranationalité grande-britannique ou impériale, celles-là sous hégémonie anglaise. Ses principaux représentants, toujours généreux en formules grandiloquentes sur le destin national, et tous dotés de solides fortunes personnelles, n'ont pas de raison de s'inquiéter des calamités d'une rupture brutale.

Pour la plupart des milieux patronaux, en revanche, les perspectives offertes par un tel scénario sont alarmantes. Vu le volume des échanges avec l'UE, on peut le comprendre. L'incertitude régnante entraîne un ralentissement de l'activité et de l'investissement, au mieux, un mouvement de délocalisation, au pire. Leurs relais se trouvent tant du côté conservateur que dans la droite du travaillisme parlementaire, cette dernière étant déterminée à vouloir faire courir le risque d'un nouveau référendum.

Mais les uns et les autres ont deux autres motifs de crainte : la fin de l'unité du Royaume-Uni en cas de sortie sans accord, dès lors que l'Écosse et l'Irlande du Nord ont peu de chance de se réconcilier avec une telle issue, plus grave encore, l'arrivée maintenant très plausible de la gauche travailliste au pouvoir, dirigée par Jeremy Corbyn.

Face à l'extrémisme tory et aux désordres qui entourent un pouvoir dans l'impasse, l'opposition travailliste propose un compromis modéré et crédible : respect du résultat du référendum, mais maintien dans l'union douanière et dans le marché unique. Suite à leur rencontre avec les dirigeants travaillistes début février, les négociateurs européens estimèrent que ce projet était à même de sortir du blocage (lié notamment à l'avenir de la frontière irlandaise).

Pour cette gauche travailliste, le risque le plus grave d'un Brexit sans accord est celui d'une fuite en avant ultime dans l'entreprise de liquidation des protections encore existantes pour le monde du travail. Cette éventualité pourrait en outre s'accompagner de dérives déréglementaristes supplémentaires, tant en matière de protection environnementale que de normes sanitaires. D'où les engagements

répétés sur ces sujets constitués en critères de base de tout nouvel accord que pourra proposer la première ministre, Theresa May.

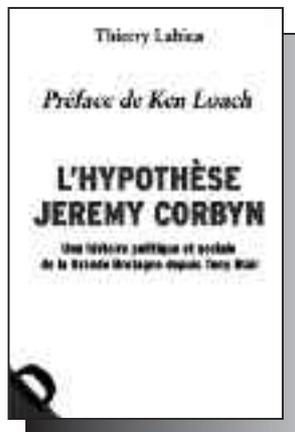
Rien ne permet de dire à ce stade si le report de l'échéance au 31 octobre prochain permettra de trouver un compromis viable ou accroîtra les risques d'enlèvement qu'aggraverait une participation britannique aux élections européennes, si un terrain d'entente n'était pas trouvé avant le 22 mai, et la très probable démission de T. May.

Dans tous les cas de figure (pas d'accord, nouveau projet d'accord, nouveau référendum, annulation du Brexit, nouvelles législatives anticipées), il faut noter un problème rarement évoqué et pourtant majeur de cette conjoncture : le prolongement des débats autour du Brexit (et leur exacerbation en cas de nouveau référendum) continuera de neutraliser la confrontation politique pourtant impérative sur la violence de la politique austéraitrice conduite depuis 2010. Avec ou sans Brexit, le Royaume Uni de l'austérité, c'est 14,3 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, 200 000 enfants de plus dans la pauvreté absolue au cours de la seule dernière année, + 169 % de personnes dormant dans la rue depuis 2010, un niveau record des recours

aux banques alimentaires atteint en 2018. Les urgences politiques sur la santé publique, l'école ou l'environnement et la pauvreté (au travail notamment) sont couvertes par le vacarme et les angoisses interminables du Brexit.

Le Brexit ou le large soutien à Corbyn, chacun à leur manière, signalent l'épuisement terminal du consensus archi-pro-patronal et anti-syndical qui a prévalu depuis bientôt quarante ans. Bien que possible, le pire n'est donc pas la seule option. La possibilité d'une bifurcation historique a pris forme, outre-Manche. Et il va de soi que dans une conjoncture internationale marquée par la progression des nationalismes d'extrême-droite, le sort de la gauche socialiste britannique représente un enjeu majeur. La virulence des possédant-es à son égard (non dépourvue de fantasmes assassins) en reste l'indice le plus sûr. ●

THIERRY LABICA (SYNDIQUÉ SNESUP)



L'hypothèse Jeremy Corbyn : une histoire politique et sociale de la Grande-Bretagne depuis Tony Blair, Demopolis, 2019.

MIGRANT-ES : DES MURS CONTRE LES DROITS HUMAINS

La liberté de circulation et de séjour est censée constituer une pierre angulaire, une des valeurs constitutives de l'Union européenne. Cette affirmation qui figure dans les traités ne résiste pas à une analyse plus factuelle. Pourquoi la question migratoire est-elle si centrale en Europe ? Quels sont les choix politiques effectués ?

Une gestion de l'immigration au service du « marché du travail »...

En 1899, en France, les premiers décrets pris par un socialiste participant à un gouvernement, Millerand, étaient des décrets protégeant le travail « national », décrets applaudis par la classe ouvrière de l'époque et par Jules Guesde en particulier.⁽¹⁾ Accusé-es par les salarié-es « locaux-ales » de faire pression sur les salaires, les migrant-es ont souvent été accusé-es de jouer le rôle de « l'armée de réserve de travailleur-euses » décrite par Marx. Bien avant la construction européenne donc les migrations étaient un enjeu politique pour le salariat et le patronat.

Le développement de l'Union européenne en tant qu'agent économique, la révolution néo-libérale qui précarise l'ensemble du salariat ont définitivement fait de l'immigration une variable d'ajustement régulière aux problématiques économiques. Quand Merkel annonce l'accueil d'un million de réfugié-es en 2015 - n'y voyons aucune philanthropie - c'est avant tout pour satisfaire les besoins du patronat allemand.⁽²⁾ Choix qui sera remis en cause dès 2016.

... ultra-contrôlée...

Le souci de l'Union européenne, c'est que les États, et surtout les gouvernements, qui la composent ne veulent pas se laisser dicter les choses au détriment de leurs agendas politiques internes. Et les agendas sont à l'heure de la fermeture. La montée de l'extrême-droite, des idées racistes et xénophobes, ont inscrit la question des frontières, de leur gestion au planning de toutes les dirigeant-es et pas seulement de la droite conservatrice. Faire

reculer le droit d'asile est devenu progressivement une obsession des principaux dirigeant-es. La politique de libre-circulation des personnes à l'intérieur des frontières depuis les accords de Schengen en 1991 a donc eu, pour corollaire, le contrôle strict des entrées et le fichage généralisé. Pour empêcher ce que les cyniques appellent « l'asylum shopping », le règlement dit *Dublin II* est mis en place dès 2003. Cette réglementation oblige les migrant-es à déposer leur demande d'asile dans le pays de leur entrée dans l'UE et les empêche de le faire dans plusieurs pays. Et ce n'est pas le passage à *Dublin III* en 2013 qui change fondamentalement le paradigme. À ses frontières, l'Union européenne considère les migrant-es comme des citoyen-nes de seconde zone qu'il faut contrôler, et fiché.

... au mépris des droits humains

Le point le plus saillant actuellement est la politique d'externalisation du contrôle des frontières. Et comme il n'y a pas de hasard, c'est sous la présidence autrichienne en 1998, pays qui venait de voir l'arrivée de l'extrême-droite au pouvoir, que l'idée est émise. Elle sera reprise par les britanniques en 2003 et finalisée en 2004 par la mise en place de l'Agence Européenne pour la Gestion de la Coopération Opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex).

Cela consiste à déléguer la gestion du flux migratoire dans les pays qui sont aux frontières de l'Europe et au cœur des routes migratoires actuelles. Présentée comme de la coopération par l'Union européenne, la réalité est mortifère : c'est une sous-traitance directe de la gestion des flux migratoires contre versement de fonds, avec des États qui ne garantissent aucun des droits humains fondamentaux pour les migrant-es. Les exemples les plus connus sont les camps libyens où des violations graves des droits humains ont été constatées de nombreuses fois.⁽³⁾

Variable d'ajustement économique, fichage, mise en danger délibérée des migrant-es, voilà le crédo poursuivi. Et il est responsable à ce jour de plus de 17 000 mort-es connu-es depuis 2014⁽⁴⁾ en Méditerranée. Plus que jamais, le mouvement syndical doit s'emparer de ces questions et réaffirmer la liberté de circulation et d'installation comme seule solution viable sur le long terme. ●

ANTOINE CHAUVEL



1) Quand Millerand restreignait l'immigration, Pierre Milza, L'Histoire, octobre 1979.

2) Migrants, ce que cache la générosité d'Angela Merkel, Benoît Feschner, L'Express, septembre 2015.

3) https://www.tni.org/en/publication/expanding-the-fortress-content_language=fr

4) https://www.liberation.fr/checknews/2018/08/09/combien-de-migrants-sont-morts-en-mediterranee-ou-sont-ils-entrees_1671300

ET LE MOUVEMENT SOCIAL ?

Le 26 avril dernier, à quelques semaines des prochaines élections, la Confédération européenne des syndicats (CES), consciente de la gravité de la situation en Europe, avait appelé à se mobiliser : une marche syndicale à Bruxelles pour revendiquer une « Europe plus juste pour les travailleurs ». La petite participation (à peine 8.000 syndicalistes dont la moitié de Belgique et de France selon la CES) montre de façon singulière l'état du mouvement syndical européen.

Un mouvement syndical qui, depuis 2004 perd en adhérent-es et n'arrive pas à capter les jeunes générations. Les taux de syndicalisation sont très variables d'un pays à l'autre et difficilement comparables tant les histoires et systèmes diffèrent. De près de 10 % en France ou en Pologne, il frôle les 20 % en Allemagne et en Espagne et culmine à près de 70 % en Suède et Finlande. Mais la tendance est la même partout : le nombre de syndiqué-es est en baisse drastique. Les raisons sont multiples et notamment les transformations dans le monde du travail, qui ont notamment reconfiguré la division du travail, par une forte précarisation. Cette transformation majeure a fragmenté les groupes sociaux dominés d'une manière nouvelle par rapport à la période historique du capitalisme industriel.

De plus, la CES et beaucoup des grandes confédérations syndicales ont poursuivi leur agenda de « dialogue social » dans un contexte où les marges de manœuvre sont plus étroites jour après jour. Cet affaiblissement, c'est aussi le résultat de l'impasse due à l'absence de réflexions, de réorientations et de nouvelles pratiques dans l'action syndicale face à la gravité de la crise.

Face à la nécessité et aux difficultés de construire un mouvement social européen, les Forums sociaux européens (FSE) ont correspondu un temps à ce défi au début des années 2000 avec de véritables succès mais, il faut admettre que cette dynamique s'est enrayée et cela, au-delà des formes d'organisation de ces forums, du fait de l'évolution de la situation de l'Europe et en Europe. Une sorte de paralysie s'est installée sur fond de divergences sur le rapport aux institutions européennes, sur la radicalité dans les propositions politiques et le manque d'ancrage populaire par la faiblesse des liens avec les mouvements sociaux « *d'en bas* ». Mais, il faut noter que des initiatives comme l'Alter-summit, Blockupy, les mobilisations contre les projets inutiles ou anti-charbon allemand (*Ende Gelände*), et contre les traités de libre-échange par exemple, en sont un héritage positif.

Nouvelle période, nouveaux mouvements

On assiste en ce moment à ce qu'on pourrait définir comme un processus de transition. Cette dernière décennie a connu l'émergence de mouvements qui ont marqué la conjoncture : la colère populaire ne cesse de s'exprimer en Europe contre les

politiques au service des plus riches et des grandes entreprises, contre l'orientation austéraitre et autoritaire des politiques menées en Europe. Elle a pris la forme d'initiatives syndicales, mais aussi de nouveaux mouvements tels que « 15-M » en Espagne - « Indigné-es » -, l'occupation des places en Grèce et les manifestations massives au Portugal en 2011 et 2013, les mouvements contre la « loi Travail » en France et contre la taxe sur l'eau en Irlande en 2016, les grandes manifestations pour l'autonomie et contre la répression politique en Catalogne en 2017. Les luttes féministes ont donné lieu à des mobilisations historiques en Pologne (« *Czarny Protest* » contre la loi anti-IVG en 2017), en Italie (mouvement « *Non Una di Meno* » depuis 2016), en Espagne (grève générale féministe de 5 millions de personnes le 8 mars 2018), ainsi qu'en Irlande avec la légalisation de l'avortement par référendum en mai 2018. L'année 2018 a encore vu émerger des mobilisations sociales nouvelles avec par exemple le mouvement contre « *la loi de l'esclavage* » (réforme néolibérale du droit du travail) en Hongrie, la manifestation et le développement du mouvement



PHOTO : J. D. R.

antiraciste « *Indivisible* » en Allemagne, et en France le mouvement des Gilets jaunes. Sans oublier les manifestations écologistes pour le climat, portées notamment par la jeunesse qui se met en grève dans de nombreux pays comme en Suède, au Danemark, en Suisse, en Belgique, en France ou encore en Grande-Bretagne.

Il faut souligner aussi (et moins négliger) les mobilisations dans les secteurs hautement précaires comme dans le nettoyage hôtelier, les livreurs de Globo ou dans la chaîne Amazon, avec des formes de lutte qui partent de zéro et se construisent en fonction de la réalité de chaque secteur.

Tous ces mouvements ont une portée politique parce qu'ils mettent au centre la question démocratique, celle de la justice sociale et de l'écologie, trois questions qui catalysent aujourd'hui les enjeux de lutte contre le système, au coeur de l'UE. Les mobilisations de désobéissance, d'auto-organisation et de construction d'alternatives qui se développent, sont autant de contestation de l'ordre existant, en s'installant sur la scène sociale et politique. Cela devrait interroger le mouvement syndical sur les limites du syndicalisme tel qu'on l'a connu les dernières décennies, afin de tracer la voie d'un renouveau plus général d'un mouvement social à l'échelle européenne. ●

SOPHIE ZAFARI

Libéralisme : naturellement autoritaire

À la fin de la guerre froide, l'idée dominante tendait à associer la démocratie à l'économie de marché. La chute du mur de Berlin valait bien démonstration que l'autoritarisme était contradictoire avec le capitalisme. En réalité cette association n'a rien d'évident. Grégoire Chamayou démontre dans son dernier ouvrage à quel point les promoteurs du libéralisme n'ont cessé de sacrifier la démocratie sur l'autel du profit.



À l'orée des années 1970, les milieux patronaux et conservateurs s'inquiétaient de l'insubordination ouvrière. L'entreprise, pensaient-ils, ne peut pas être gouvernée sur un mode démocratique, l'autorité doit y être restaurée. Mais en réalité c'est bien toute la société qui semblait devenir ingouvernable comme si, au fond, la démocratie conduit naturellement à la contestation de l'ordre social.

Extrême cynisme et volonté de manipulation

Des ouvrier-es refusaient les cadences de la chaîne dans les usines d'automobile et contestaient l'autorité de leurs chefs. Les syndicats constituaient alors un contre-pouvoir efficace. En période de plein emploi et d'amélioration des droits, l'exigence démocratique tend à s'étendre aux lieux de travail.

Le livre de Grégoire Chamayou dévoile les multiples stratégies inventées et finalement mises en place par les dirigeant-es d'entreprise et les gouvernements pour faire face à cette évolution dangereuse. Il s'appuie sur toute une immense littérature pour l'essentiel méconnue. Les grands théoriciens néolibéraux Milton Friedman et Friedrich Hayek y côtoient une multitude d'auteur-es plus obscur-es, rédigeant des manuels de management ou des rapports ministériels. Tous ces écrits sont frappés de la marque du plus extrême cynisme et d'une volonté de manipulation clairement assumée.

Calmer l'insubordination ouvrière par la récession

Ces stratégies sont pensées à diverses échelles. À celle de l'entreprise, il s'agit de limiter la pression syndicale. Certaines sociétés de conseil se spécialisent dans

cette lutte. Des formations, des manuels sont diffusés afin de prévenir la constitution d'une cellule syndicale dans l'entreprise ou de la détruire si elle y est déjà implantée, en n'hésitant pas à user de l'intimidation.

Mais, c'est bien en définitive la faiblesse du chômage de cette époque qui explique l'indocilité ouvrière et la virulence des revendications. Certain-es commentateurs-trices réclamaient « une bonne dépression » afin de sortir de ce rapport de force défavorable. En période de quasi plein emploi en effet, le licenciement ne fait plus peur. Le gouvernement de Nixon a répondu avec succès à cette injonction. La montée du chômage a été vécue comme une bénédiction par ces libéraux qui y ont vu la voie d'une stratégie de contrôle des salarié-es par la crise permanente.

Faire face à une société ingouvernable : le modèle Thatcher

Faire le constat, pour le déplorer, d'un pays ingouvernable est certainement un lieu commun conservateur. Il fleure bon le mépris du petit peuple et révèle la nostalgie d'un gouvernement pour et par les élites économiques qui ne peut guère s'afficher ouvertement en régime démocratique. Certes, Hayek s'est félicité du coup d'État de Pinochet au Chili, prétendant que la liberté individuelle en sortait préservée. Mais cela fait désordre.

Dans les démocraties occidentales, il faut trouver d'autres voies, plus présentables. Elles passent par la dénaturation des campagnes politiques désormais assimilées à



PHOTOS : D. R.

de véritables campagnes publicitaires. Il s'agit de focaliser le mécontentement populaire sur la critique de la bureaucratie inefficace de l'État pour imposer la baisse des dépenses de l'État comme un idéal politique. Dans le genre, l'épisode thatchérien apparaît comme un modèle. On sait qu'il sera, qu'il est encore, très largement suivi.

Au fond, ce que le livre de Grégoire Chamayou dévoile, c'est l'extraordinaire prétention des stratèges néolibéraux pour lesquels l'exigence de dérégulation du marché s'accommode volontiers de toutes les dérives autoritaires. Leur domination idéologique actuelle est le produit d'une lente contre-offensive intellectuelle autant que politique. La lecture de ce livre est sans doute indispensable à l'organisation d'une riposte dont on est tous-tes convaincu-es de l'urgence nécessaire. Elle remet la démocratie au cœur des exigences émancipatrices

et à sa suite, ainsi que le relève l'auteur dans sa conclusion, l'autogestion. ●

STÉPHANE MOULAIN

> Grégoire Chamayou, *La société ingouvernable : une généalogie du libéralisme autoritaire* La Fabrique, 20 €.



L'assurance chômage, les chômeuses et chômeurs dans le viseur

Emmanuel Macron ne s'est jamais caché de vouloir instaurer une « flexisécurité » à la française en matière d'emploi.

Son but est simple : satisfaire les demandes de baisse du coût du travail formulées de manière récurrente par le patronat et flexibiliser le marché du travail français.

Sous couvert de permettre aux salarié-es de conserver certains avantages en cas de changement d'emploi, sous couvert d'étendre l'Assurance chômage à de nouveaux bénéficiaires, Emmanuel Macron est en train de revoir en profondeur notre système d'assurance chômage. La loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », dite loi Pénicaud, du 5 septembre 2018, qui se compose de trois volets (apprentissage, formation et assurance chômage) est la traduction législative de cette orientation. Elle a été complétée par un décret du 30 décembre 2018 qui instaure un système de sanctions sans précédent contre les chômeuses et chômeurs.

Depuis de nombreuses années maintenant, l'État organise sciemment un affaiblissement de l'Assurance chômage en rendant ses comptes déficitaires (exonération de cotisations sociales pour les embauches au SMIC, ponction sur ses comptes pour financer 75 % du budget de Pôle emploi, etc). Actuellement son déficit est de 1,9 milliard d'euros.

Une négociation 2018 vouée à l'échec

C'est dans ce contexte de fragilité financière des comptes de l'UNEDIC que s'est ouverte la négociation de l'Assurance chômage en novembre 2018. Le gouvernement avait adressé une lettre de cadrage aux partenaires sociaux (syndicats et employeurs) leur demandant de renégocier avant fin janvier 2019 les modalités de plusieurs éléments : activité réduite, activité « permittente » (salarié-es multi-employeurs qui peuvent être indemnisés quand ils/elles en perdent un), calcul du salaire journalier de référence, mécanismes pour inciter à la baisse des contrats courts (le fameux « bonus-malus »), refondation de l'articulation entre assurance et solidarité... La lettre réclamait en même temps un désendettement de l'Assurance

chômage, soit plus d'économies à hauteur de 1,3 milliard d'euros par an.

L'équation étant impossible à résoudre, ce qui devait arriver s'est produit : les négociations se sont conclues par un échec et l'État a repris la main le 26 février dernier en présentant la « méthode et le calendrier » de sa réforme qui devait être conclue fin avril. Mais, la situation politique du pays étant celle que nous connaissons, le gouvernement a décidé de repousser les annonces de sa contre réforme après les élections européennes. Et pour cause, les droits des chômeuses et chômeurs seront une nouvelle fois réduits, ce que ne compenseront pas les deux effets d'annonces que sont le « bonus-malus » sur les contrats courts et le plafonnement des allocations pour les cadres.

La fin du paritarisme, l'étatisation de l'Assurance chômage

N'oublions pas que le chômage en France est basé sur un système assurantiel

(ce n'est pas une indemnité versée par l'État) dont les règles sont définies par les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation de l'Assurance chômage. Si les chômeurs et chômeuses sont indemnisés, c'est parce qu'ils/elles ont cotisé. Cela veut dire que lorsqu'on est salarié-e, on cotise et ensuite, lorsque le risque chômage survient, on peut être indemnisé-e de manière proportionnelle à son ancien salaire. En reprenant la main sur la négociation d'assurance chômage, le gouvernement a remis en question le mode de gestion paritaire de l'UNEDIC. Il en découle une étatisation et une fiscalisation de son mode de financement. En d'autres termes, la logique assurantienne porteuse de droit laisse la place à une logique d'assistance.

Pour parachever son œuvre, le gouvernement a publié un décret renforçant la pression exercée sur les chômeuses et chômeurs.

Le renforcement du contrôle de la recherche d'emploi

C'est en catimini, le 30 décembre 2018, pendant « la trêve des confiseurs », que le gouvernement a décidé de publier un décret qui aggrave les sanctions à l'égard des demandeurs/euses d'emploi. Dans un contexte social explosif, le gouvernement choisit d'organiser la violence sociale à



PHOTO : RADO FRANCE - TIFFANY ANTKOWIAK

GRUPE DE MANQUEMENTS	SANCTION 1 ^{ER} MANQUEMENT	SANCTION 2 ^E MANQUEMENT	SANCTION À PARTIR DU 3 ^E MANQUEMENT
GRUPE 1 : ABSENCE À RENDEZ-VOUS	Radiation 1 mois (le droit n'est pas supprimé)	Radiation 2 mois ET Suppression du revenu de remplacement de 2 mois	Radiation 4 mois ET Suppression du revenu de remplacement de 4 mois
GRUPE 2 : MANQUEMENT GL ⁽¹⁾	Radiation 1 mois ET Suppression du revenu de remplacement de 1 mois	Radiation 2 mois ET Suppression du revenu de remplacement de 2 mois	Radiation 4 mois ET Suppression du revenu de remplacement de 4 mois
GRUPE 3 : FAUSSES DÉCLARATIONS	Fausse déclaration pour être ou demeurer inscrit-e Fausse déclaration en vue de percevoir indûment le revenu de remplacement	Dès le 1 ^{er} manquement Radiation de 6 à 12 mois ET Suppression définitive du revenu de remplacement	
	Activité professionnelle très brève non déclarée	Sanction 1 ^{er} manquement Radiation de 2 à 6 mois ET Suppression du revenu de remplacement pour une durée égale à celle de la radiation	Sanction à partir du 2 ^e manquement Radiation de 6 à 12 mois ET Suppression définitive du revenu de remplacement



échéant la perte d'un revenu de remplacement ayant valeur alimentaire ».

Malheureusement, le gouvernement fait fi de ces réserves. Le fantasme récurrent du chômeur « responsable » de son état, et pire maintenant, avec la double peine (radiation + suppression des allocations chômage), celui du chômeur « coupable » de son état ou celui du chômeur « fraudeur » (rappelons que la fraude aux allocations représente moins de 0,5 %) a pris le dessus.

Alors, la question que beaucoup se posent est la suivante : pourquoi le gouvernement Macron s'obstine-t-il dans cette voie ? Tout simplement, car il est aux ordres du patronat et des marchés financiers qui cherchent depuis de nombreuses années à mettre la main sur l'argent de l'Assurance chômage qui leur échappe. Pour ce faire, ils proposent un système basé sur une logique d'individualisation : une indemnité de base très faible (payée par l'État) élargie à plus de personnes certes, mais avec l'idée sous-jacente d'y adjoindre un système contributif « par point » (voire une assurance individuelle privée pour ceux qui pourront s'en payer une) au lieu d'un système fondé sur la solidarité entre différentes catégories de la population. Il s'agit beaucoup plus de flexibiliser que de sécuriser les parcours des salariés.

Ces projets sont tout à fait contraires à la conception de la sécurité sociale professionnelle que défendent certaines organisations de salarié-es (dont la FSU) ou associations de chômeurs et chômeuses et qui, plus que jamais, devrait être remise au cœur de nos revendications. ●

MANU M'HEDBHI
(SNU PÔLE EMPLOI)

l'encontre de cette population, par définition fragile, alors même que les négociations sur l'Assurance chômage et la Convention tripartite (État – UNEDIC – Pôle emploi) n'ont pas encore abouti. Les sanctions en cas de « manquements » du demandeur d'emploi sont renforcées (Voir tableau).

Coupable de son chômage

Ainsi, le/la demandeur/euse peut être radié-e un mois la première fois, deux mois la seconde et quatre mois la troisième. Pire encore, ses allocations ne sont plus suspendues et reportées comme auparavant mais, grande nouveauté, purement et simplement supprimées ! Cette graduation des durées de radiation relève d'une criminalisation des demandeurs/euses d'emploi et d'une judiciarisation du service public. Et si la radiation punitive semble souvent disproportionnée, plongeant les demandeurs/euses dans une dangereuse précarité, la suppression des allocations apparaît comme un déni flagrant des droits des chômeurs et chômeuses.

Une mesure idéologique, inefficace et sans effets sur la baisse du chômage

Une étude du ministère du Travail de 2014 a démontré que les « sanctions diminuent le salaire horaire obtenu un an après la sortie du chômage et augmentent la probabilité d'accepter un emploi à temps partiel ou d'une catégorie socioprofessionnelle plus basse ». Cette même étude conclut que les personnes sanctionnées ont une probabilité plus forte de se retrouver au chômage avec un effet important sur leur salaire (-11 %). Rappelons enfin les réserves exprimées par la mission d'information du Sénat, rendue en février 2019, à propos de la notion d'absence à rendez-vous : « Si une telle procédure est appliquée à la lettre, elle peut aboutir à des sanctions difficiles à justifier sur un plan humain. Des événements courants et anodins (une ligne téléphonique occupée par un appel, une connexion au réseau momentanément interrompue, un temps de réponse trop long pour décrocher ou une sonnerie inaudible) pourraient en effet suffire à faire d'un demandeur d'emploi un absentéiste et entraîner le cas



Une utopie adolescente face à la crise

La crise touche aussi les enfants, bien sûr. C'est le cas d'Anna, une ado de 17 ans, qui vit à Cleveland, une ville à la dérive... On est en 2008, beaucoup de gens y perdent leur maison, parmi lesquels les parents d'Anna. La famille, déjà passablement déstructurée auparavant, achève à cette occasion de voler en morceaux.

Aнна n'a plus confiance en ses parents, ni d'ailleurs en personne. Elle estime qu'il est temps de prendre son avenir en main. Elle décide de partir et emmène avec elle ses deux petits frères pour s'installer dans un lycée abandonné. Elle y fonde une communauté d'enfants et d'ados qui tentent de survivre discrètement, à distance du monde des adultes. Elle est bientôt rejointe par Elijah qui l'aide à penser cette sorte d'utopie zadiste.

Construire une micro-société égalitaire

Ayant à charge des enfants, ils s'efforcent de leur donner une éducation digne de ce nom. Il faut qu'elle soit complète. Apprendre la botanique est peut-être aussi important que l'histoire, la danse et la cuisine... Les méthodes se résument à quelques valeurs essentielles : « pas d'autorité, pas de domination, du partage »... Bref, c'est bien une sorte d'éducation autogérée qu'ils essaient tant bien que mal de mettre en place. Une bonne éducation se doit d'être politique et c'est sans doute le plus difficile. Le refus des stéréotypes, sexistes notamment, est loin d'être évident...

Même s'ils vivent au jour le jour, ces ados ont l'ambition de rompre avec les erreurs de leurs parents qui ont conduit au « Vaste Bordel ». C'est ainsi qu'ils appellent la crise qui a achevé de ruiner les espoirs familiaux, en même temps que la ville. Ce processus fait d'ailleurs l'objet d'une description minutieuse qui vaut bien celle des manuels scolaires. La ville a été jadis une grande ville industrielle, la prospérité semblait à portée de main. Leurs parents y ont cru chacun à leur manière, ceux d'Elijah parce qu'ils ont pu en profiter un temps, ceux d'Anna étaient venus de loin pour participer au rêve américain. Tout cela s'était effondré. En réaction à cette faillite, le projet d'Anna et d'Elijah n'est rien moins que de

faire sécession de ce monde et de construire une micro-société égalitaire.

Une éducation politique

On s'en doute, les problèmes ne vont pas manquer. Même à Cleveland, vivre à l'écart de la société est compliqué. La communauté va s'agrandir et, avec les nouvelles et nouveaux venu-es, vont s'inviter de nouvelles tentations et autant de questions perturbantes : faut-il accepter l'usage de l'argent pour gérer certains échanges, est-il d'ailleurs possible de s'y opposer ? Peut-on laisser les mômes jouer aux jeux vidéos ? Comment traiter celles et ceux qui ne respectent pas les règles décidées en commun ? Les réponses ne vont pas de soi. La force de cette utopie juvénile réside surtout dans la puissance de ces questionnements qui s'impose comme une véritable éducation politique. Mais ce roman ne se réduit pas à cette dimension. C'est aussi le récit d'une éducation amoureuse autour de la relation qui unit Anna et Elijah, vue par chacun-e des deux protagonistes. Ce récit entrelacé est une des grandes richesses du livre.

Forte d'une œuvre comprenant déjà plusieurs romans marquants dont *L'Art de perdre* qui a reçu le prix Goncourt lycéen en 2017, Alice Zeniter a donc décidé de se tourner vers les ados. Pour se faire, elle a choisi de mêler son écriture à celle d'Antoine Philias, pour qui il s'agit d'un premier roman. C'est en tout cas une grande réussite. Les auteurs évitent l'écueil de la démonstration militante pour nous livrer un roman d'apprentissage envoûtant. Une sorte de *Sa majesté des mouches* actualisée, utopique et urbaine. Et aussi nettement plus sympathique. ●

STÉPHANE MOULAIN

➤ Antoine Philias & Alice Zeniter, *Home sweet home*, L'École des Loisirs/Médium+, 15,5 €.



COMMENT VIVRE ENSEMBLE ?

La couverture est déjà tout un programme. Se trouve représentée une photo de groupe. Trois personnages de *Ceux qui construisent des ponts*, de ceux qui ne s'enferment pas dans les préjugés, dans la rancœur, dans le passé des affrontements. Alphonso Zapico, l'auteur – reconnu comme l'un des chefs de file de la BD – ne craint pas de se transformer en personnage caricaturé aux côtés des deux protagonistes principaux de ce récit : Firmin Muguruza et Edu Madina, deux amis de l'auteur qu'il a fait se rencontrer. À travers leurs parcours, celui de trois générations, c'est toute l'histoire des luttes au Pays Basque qui se met en scène. Un travail de mémoire qui sert de fil conducteur à toutes ces rencontres. Sans oublier le boire et le manger.

Le dessin semble naïf alors qu'il est volontairement documentaire pour rendre compte de la réalité, mais d'une réalité qu'il faut transformer pour trouver les raisons nouvelles de vivre ensemble. Surtout lorsque l'un – Firmin – est leader du groupe punk-rock Kortatu, référence musicale d'Euskadi et l'autre, membre du PSOE, a été victime d'un attentat d'ETA en 2002. Ils ont toutes les raisons de se haïr. Pourtant, ils deviennent amis. Les échanges rapportés permettent, tout autant que les regards ou le mouvement des corps,

d'en comprendre les raisons. Le message est explicite. Il ne faut pas oublier mais construire sur la base d'un passé commun, vécu différemment.

Zapico (né en 1981), via sa représentation, cite Camus p. 143 : « *Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse* ». Et pense que les enfants de l'un et de l'autre sont convaincus de faire partie de cette génération, différente de celle des parents. Il reste que changer le monde est le début de la solution pour construire de nouveaux ponts qui pourraient s'adjoindre aux anciens pour réunir autour d'un projet commun toutes les générations. ●

NICOLAS BÉNIÈS

> Alfonso Zapico, *Ceux qui construisent des ponts*, Futuropolis, 25 €.



MANUEL ANTISEXISTE EN BD

Pourquoi les femmes dans les films sont-elles peu représentées et quand elles le sont, sans grand relief contrairement aux hommes, à la fois plus nombreux et plus caractérisés ? Pourquoi les femmes y sont toujours belles – et toujours de la même façon, jeunes, grandes et minces - sans beaucoup d'autres qualités ? Pourquoi sont-elles si souvent effacées ou ont-elles des attitudes souvent idiotes ?

Cette bande dessinée qui se présente comme la « première BD jeunesse entièrement féministe » apporte quelques réponses. Destinée aux plus âgés parmi les collégien-nes ainsi qu'aux lycéen-nes, elle a l'ambition de donner des outils pour débusquer les clichés sexistes. L'amour, la beauté, l'amitié sont autant de thèmes abordés pour remettre en cause les injonctions faites aux femmes à travers les films, livres et autres médias... De manière humoristique, les images et le texte, sous la plume acérée de Mirion Malle, servent une entreprise de déconstruction efficace et salutaire. ●

STÉPHANE MOULAIN

> Mirion Malle, *La ligue des super féministes*, La ville brûle, 16 €



UNE SOMME NÉCESSAIRE POUR COMPRENDRE NOTRE MONDE

Alain Bihl poursuit son travail de titan pour déterminer pourquoi le capitalisme est né en Europe occidentale et en traquer les conditions. Dans le tome du *Premier Âge du capitalisme*, il déterminait la place essentielle de la colonisation, condition nécessaire à l'existence du proto capitalisme (cf. notre article dans la revue n° 75), condition très largement sous estimée jusque là.

Dans ce deuxième tome, *La marche de l'Europe occidentale vers le capitalisme*, il insiste sur l'accumulation du capital-argent sous la forme du capital commercial et du capital financier, la formation du prolétariat par l'expropriation des producteurs, pour terminer par les avancées du capital industriel passant par le capital agricole et les manufactures. Pour mettre en place ce proto capitalisme, il a fallu l'invention de la comptabilité, en partie double, des transformations culturelles, juridiques, la constitution de marchés spécifiquement capitalistes, la guerre, les révolutions et surtout, la création d'un État de droit capable de représenter toute la classe bourgeoise. L'auteur indique les résistances, les allers-retours, les destructions/créations nécessaires au nouvel ordre qui se développe pour assurer la victoire de la classe montante et révolutionnaire, la bourgeoisie et ses rapports de

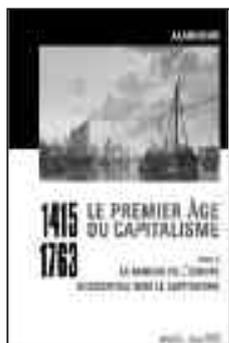
production capitalistes. Il critique la thèse wébérienne qui, dans une de ses versions, fait du protestantisme la condition nécessaire du capitalisme. Il montre que le lien entre la nouvelle idéologie religieuse est tout autant le résultat que la conséquence du capitalisme et que les réactions du catholicisme ont pu aussi permettre au capitalisme de se développer. Sont utilisées l'histoire, la sociologie, l'économie – une référence aux théories, en l'occurrence le mercantilisme –, la méthode et les concepts de Marx qui démontrent leur capacité à rendre compte de la réalité, pour nous embarquer dans cette fresque singulière. La société féodale se délite. Elle permet, par ses règles de fonctionnement même, de promouvoir la nouvelle classe sociale via notamment le crédit.

Ce tome se termine sur la construction d'une morale, d'une culture spécifique adaptée, de l'individualité assujettie passant par la formation de la famille nucléaire et l'invention de l'enfance via la scolarité.

Un voyage ahurissant, époustoufflant dans cette Europe révolutionnaire. Qui interroge sur les permanences du capitalisme. ●

NICOLAS BÉNIÈS

> Alain Bihl, *Le Premier Âge du capitalisme, 1415-1763. Tome 2, La marche de l'Europe occidentale vers le capitalisme, Page2/Syllepse, 865 pages, 30 €.*





ENTRETIEN AVEC EMILIO TADDEI, CHERCHEUR EN SCIENCES POLITIQUES AU

L'Argentine en pleine tempête néo-libérale

Inflation galopante, dévaluation de près de 50 % du peso en un an, fermetures d'usines... tous les indicateurs sont au rouge et la question n'est plus de savoir si l'Argentine, 3^{ème} économie d'Amérique Latine, fera défaut, mais quand et à quelles conditions.



► **ÉE** : *Crise financière et monétaire, inflation à deux chiffres, tensions sociales et politiques : l'Argentine est de nouveau au bord du gouffre. Les difficultés du gouvernement libéral actuel peuvent-elles favoriser un retournement de cycle politique ?*

Depuis l'arrivée au gouvernement du président Macri, la société argentine connaît une brutale offensive néolibérale, qui n'a fait qu'amplifier et approfondir la crise économique et sociale lors des trois dernières années. La politique économique menée par le gouvernement bénéficie prioritairement à certains secteurs concentrés de l'économie : les banques, les milieux financiers internationaux, les entreprises multinationales de l'énergie (gaz et pétrole), les entreprises des services publics privatisés et la grande bourgeoisie de l'agro-business. Ce sont les grands gagnants de cette politique économique qui favorise un nouveau cycle d'accumulation centré sur la spéculation financière. D'où la relance d'un nouveau cycle d'endettement extérieur, qui sert à fournir les dollars pour alimenter la dynamique spéculative.

En trois ans et demi de gouvernement, la dette a augmenté de 76 % pour atteindre 100 % du PIB national. Le poids dans le budget des intérêts de cette dette a doublé suite à la réduction des revenus fiscaux, conséquence de la récession économique. En avril 2018, le gouverne-

ment a fait appel au FMI qui a débloqué un prêt de 57 milliards de dollars. Depuis, les fonds du FMI ont continué d'alimenter la fuite de capitaux et l'institution dirige aujourd'hui "sur place" la politique économique. La spirale inflationniste (depuis le début du mandat de Macri l'inflation est supérieure à 100% sur 3 ans, et en 2018 elle atteint 40 %) est à son tour stimulée par l'augmentation délirante des tarifs des services publics. Les conséquences sociales de cette politique sont éclairantes sur le processus de concentration de la richesse avec, en 2019, un taux de pauvreté se situant à 32 %. Lors des deux derniers mois, la situation s'est encore aggravée suite à des mouvements spéculatifs sur le peso. Alors que l'élection présidentielle aura lieu au mois d'octobre, la popularité du président s'effrite au point que ses chances de réélection sont aujourd'hui incertaines. Face à ce scénario, certains secteurs du grand patronat envisagent une solution de rechange. Plusieurs hypothèses sont envisagées : une candidature en interne au parti de Macri, notamment la gouverneure de la province de Buenos Aires, María Eugenia Vidal, qui pourrait prendre la relève. Il est aussi question de « recycler » l'ancien ministre de l'économie de Nestor Kirchner, Roberto Lavagna, négociateur avec le FMI du défaut argentin entre 2002 et 2005. Le système argentin des primaires va nécessairement clarifier la situation en août prochain, avant les élections générales en octobre. De fait, en face, peu de candidat-es sont en position de gagner, si ce n'est Cristina Kirchner qui, en cas de candidature, est donnée gagnante dans plusieurs sondages électoraux. Certes, elle est poursuivie dans plusieurs affaires judiciaires mais certains juges hésitent désormais à avancer dans les poursuites dont elle fait l'objet.

► **ÉE** : *La contestation sociale en Argentine est depuis plusieurs mois très forte, avec un puissant mouvement féministe et une contestation sociale de la politique de Macri. Cette effervescence sociale ne peut-elle favoriser l'émergence d'une alternative politique ?*

La grève générale du 30 avril dernier, convoquée par les deux CTA, syndicats dissidents de la CGT, opposés à la politique de dialogue



PHOTO: D. R.

CONICET.

menée par cette dernière, et différents mouvements sociaux est, selon moi, un moment important. Elle a été très suivie, c'est un indicateur du malaise social qui s'étend jusqu'au sein des classes moyennes. Même si les mouvements sociaux sont effectivement très importants et dynamiques, la mobilisation du monde du travail avait été jusqu'alors dispersée. Cette grève semble marquer un point d'inflexion et j'espère que la convergence des luttes contre l'austérité néolibérale pourra se renforcer.

C'est cette capacité de convergence qui explique l'ampleur et la légitimité gagnées par le mouvement des femmes, devenu un acteur majeur de la scène revendicative lors des trois dernières années. Ce mouvement est très fort et très radical. Il y a une convergence, dans ce mouvement, de secteurs des classes moyennes et des classes populaires, dans laquelle la dynamique féministe est très ancrée. Le lien se construit entre lutte contre le patriarcat et lutte contre les politiques libérales et d'ajustement structurel imposées par le FMI. La déclaration qui a clôturé l'impressionnante mobilisation du 8 mars cette année est symptomatique de cette tendance, avec un fort contenu anticapitaliste. Une autre caractéristique positive est la jeunesse mobilisée dans ce mouvement. Il suffisait de voir les cortèges immenses du 8 mars dernier pour constater que les lycéennes, voire les collégiennes, y sont massivement investies. Une nouvelle génération militante émerge et les références culturelles dont elle se dote sont autant d'indices de la profondeur d'une vague durable. Des groupes de musique féministes connaissent un succès incroyable auprès des adolescent-es et sont en tête des box offices, tandis que les jeunes imposent à l'agenda culturel et politique le langage inclusif. Les journaux militants ont, pour la plupart, intégré les préoccupations féministes, bousculant parfois les plus anciennes militant-es. De même, les symboles de reconnaissance féministes fleurissent et se diffusent très largement à l'image de ces foulards verts (symboles de la lutte pour la légalisation de l'avortement) portés par les femmes de toutes les générations. L'ampleur du mouvement féministe, son ancrage populaire et l'émergence d'une nouvelle génération militante en font un mouvement extrêmement important et qui aura des répercussions dans les prochaines années.

Un autre acteur important dans la contestation contre les politiques néolibérales est le secteur des organisations dites « territoriales », qui regroupe les mouvements « *piqueteros* » (chômeurs, nés dans le contexte de la crise économique de 2001), mais aussi par les mouvements des travailleurs de l'économie solidaire (couramment appelée « économie informelle »), secteur qui représente à peu près un tiers des travailleuses et travailleurs du pays. Ce dernier secteur s'est consolidé du point de vue organisationnel et est devenu un acteur très important dans l'interpellation du gouvernement Macri. Créée en 2011, la CTEP (Confédération des Travailleurs de l'Économie Populaire¹⁾, s'est consolidée dans la contestation de la politique « macriste » et constitue

un noyau dur de la contestation sociale actuelle. Se côtoient en son sein différents courants dont le plus important est le Mouvement des Travailleurs Exclus (MTE), lié en partie à des courants « progressistes » de l'Église catholique (courant des curées populaires). On retrouve également au sein de la CTEP des courants de la gauche « populaire », fortement identifiées avec les expériences récentes de transformation sociale et politique en Amérique Latine. Aux côtés de la CTEP se retrouvent les deux confédérations syndicales de la CTA, scission récente suite à des divergences quant aux positionnements vis-à-vis du gouvernement de C. Kirchner. La politique très agressive de Macri favorise les rapprochements de ces deux centrales, ce qui permet de faire contrepoids à la puissante CGT argentine, première organisation syndicale du pays, dont la direction actuelle représente le syndicalisme d'accompagnement libéral. Les deux CTA animent de nombreuses luttes contre des plans de licenciements qui se multiplient.

Ce dynamisme social ne parvient cependant pas, pour l'instant, à influencer le champ politique, ni les enjeux électoraux à venir. Or, il est clair que dans les prochains mois, l'Argentine sera en cessation de paiement et qu'il faudra négocier avec les créanciers. Les libéraux chercheront à imposer un nouveau plan d'ajustement structurel avec, dans leur viseur, la privatisation des retraites, l'économie verte et la financiarisation de la nature. Toute la question est de savoir quel rapport

de force existera au moment du défaut. À l'heure actuelle, il n'est pas favorable à la gauche et en l'état, la résolution de la crise risque fort de se faire sur le dos des travailleuses et travailleurs.

► **ÉE :** Ceci dans un contexte régional marqué par un nouveau cycle de victoires des droites extrêmes...

La dynamique politique en Amérique latine est actuellement du côté de l'extrême-droite même si des mouvements sociaux demeurent puis-

sants. L'offensive impérialiste contre la révolution bolivarienne au Venezuela est l'expression la plus saisissante de l'offensive néolibérale et impériale menée par Donald Trump et les fractions dominantes de la droite latino-américaine. Les prochaines élections en Argentine, en Bolivie (où la réélection de Morales n'est pas encore acquise) et en Uruguay seront déterminantes. En fonction des résultats dans ces trois pays, c'est l'ensemble du continent qui peut être, à la fin de l'année, dirigé par des forces néolibérales et ultra-autoritaires. Dans ce contexte, l'élection présidentielle en Argentine est devenu un enjeu majeur de la politique régionale. J'espère qu'un pôle populaire et anti-néolibéral d'opposition réussira à se consolider et que cela pourra se traduire sur le plan électoral. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
JULIEN RIVOIRE

1) <http://ctepargentina.org>



PHOTO: D. R.



PHOTO: D. R.

Juillet 1979 : il y a 40 ans la révolution sandiniste victorieuse entre triomphalement dans les rues de la capitale du Nicaragua. Le drapeau rouge et noir du Front sandiniste de libération nationale (FSLN) claque au vent et fait lever un immense espoir chez les progressistes et révolutionnaires du monde entier qui, fiévreusement, suivaient les événements de ce petit pays d'Amérique centrale devenu soudain l'épicentre de l'internationalisme.

Nicaragua, il y a 40 ans : un



PHOTO: D. R.

Arrivé-es à la tête d'un État qui compte alors parmi les plus plus pauvres et inégalitaires de la planète, brutalisé-es durant des années par une sanglante dictature alignée sur l'impérialisme nord-américain, les Sandinistes ont alors fort à faire pour construire la société démocratique et socialiste que leur victoire met à l'ordre du jour. Ce succès vient de loin et puise ses racines dans l'histoire profonde d'un pays marqué par le colonialisme, l'impérialisme et la mainmise sanglante d'un clan un pouvoir. Quatre décennies après ces événements, et alors que le Nicaragua reste dirigé par un héritier très controversé de cette période, il est utile de revenir sur cette révolution qui, à contre-courant, triomphe au moment où le monde bascule dans le néolibéralisme.

Colonisé par les Espagnols depuis le milieu du XVI^{ème} siècle, le Nicaragua accède à l'indépendance en 1822 dans le sillage des autres territoires d'Amérique latine, dans le cadre d'une éphémère République fédérale d'Amérique centrale, puis vole de ses propres ailes à partir de 1838. Régulièrement en proie à des conflits avec ses voisins, aux guerres civiles entre libéraux et conservateurs, mais développant la culture et l'exportation du café, le pays voit peu à peu l'ombre du voisin nord-américain planer sur son territoire. Les États-Unis font de l'Amérique centrale leur chasse gardée, n'hésitant jamais à intervenir dans les affaires internes d'un pays pour défendre leurs intérêts. En 1909, l'armée des USA soutient le coup de force de l'opposition conservatrice contre le président progressiste Zelaya



et, par un traité signé en 1914, s'assure de la construction d'un canal et l'établissement d'une base militaire sur place. Refusant la présence de soldats américains sur le sol de son pays, combattant l'oligarchie nicaraguayenne à leur service, le général Augusto Sandino anime à partir de 1926-1927 une guérilla paysanne qui lève l'étendard de la souveraineté populaire. Influencé par le marxisme, il veut unir paysan-nes et indien-nes autour d'un projet d'unité de l'Amérique latine. Assassiné sur ordre du pouvoir, il devient le symbole de la lutte pour la libération de sa patrie. Les Marines US quittent le Nicaragua en 1933 et, si la présence des États-Unis se fait plus discrète, l'arrivée au pouvoir

d'Anastasio Somoza en perpétue pourtant la mainmise.

Le Nicaragua sous la coupe du clan Somoza

Dès son arrivée à la tête du Nicaragua, le premier des Somoza installe une dictature féroce qui s'appuie sur la force répressive de la Garde nationale créée lors du retrait des troupes américaines pour maintenir un ordre social dont le nouveau président est le premier bénéficiaire. L'immense majorité de la population est analphabète, exploitée dans les immenses propriétés foncières ou les plantations de café dans des conditions parfois proche de l'esclavage. À l'autre bout de la chaîne, d'immenses fortunes se sont constituées, dont celle du clan Somoza. La dynastie contrôle les secteurs du bois, de la pêche, du coton, des transports et possède d'immenses domaines agricoles sur lesquels travaillent des centaines de paysan-nes sans terre. La somptueuse hacienda des Somoza, bâtie sur les hauteurs de Managua, constitue le symbole suprême de la « cleptocratie » de la famille. Après l'assassinat du premier Somoza en 1956, son fils lui succède jusqu'en 1967, où son propre frère prend à son tour les rênes de l'État. Chef de la Garde nationale depuis plus de 30 ans, il est un relais de la politique anti communiste des États-Unis qui surveille l'Amérique latine comme le lait sur le feu depuis la victoire des partisans de Fidel Castro à Cuba. L'émergence du FSLN au Nicaragua en est un des prolongements.

immense espoir se lève !

La montée du FSLN

C'est en 1961 qu'est créé le Front sandiniste de libération nationale qui, dès le départ, inscrit ses pas dans le sillage de Sandino en se fixant comme objectif de débarrasser le pays des Somoza et de l'impérialisme. Ses fondateurs, Carlos Fonseca et Tomas Borge, sont influencés par les théories guévaristes et veulent, sur le modèle cubain, lancer des opérations de guérillas liées aux paysan-nes, combinées à des luttes ouvrières dans les usines. Les dirigeant-es du Front tournent aussi leur regard vers la Chine maoïste et ses communes populaires qui font alors figure de modèle pour les pays du Tiers-monde où la paysannerie pauvre constitue la majorité du prolétariat. La troisième grande source théorique du FSLN vient d'un catholicisme révolutionnaire incarné par la théologie de la libération, alors en plein essor. Le prêtre Ernesto Cardenal et sa communauté libertaire de Solentiname entendent transformer la croyance religieuse en arme insurrectionnelle au service des pauvres. Le FSLN lance de premières attaques mais, traqué par la redoutable Garde nationale, son organisation est plusieurs fois démantelée. Ses dirigeant-es vivent en exil où ils/elles bénéficient de l'appui inconditionnel de Cuba. La torture et le meurtre politique sont une arme quotidienne pour les nerfs du régime. Pour populariser leur combat, les Sandinistes publient en 1969 un programme en 14 points où ils/elles se prononcent pour une vaste réforme agraire, une authentique démocratie et pour l'unité du sous continent latino-américain. Le FSLN entre dans une clandestinité totale en 1970 pour reconstituer ses forces et se lier plus en profondeur aux masses. Dans le même temps, le terrible tremblement de terre qui ravage Managua en 1972 porte un coup au pouvoir de Somoza. Les ruines de la ville et ses 10 000 mort-es enfoui-es sous les décombres apparaissent comme le symbole d'un clan coupé de son



Sur les murs à Managua, Augusto César Sandino.

peuple, indifférent à ses souffrances et à son deuil.

Des divisions...

C'est par une action spectaculaire que le FSLN sort de sa période de clandestinité en décembre 1974. Les combattants sandinistes déclenchent une prise d'otage stratégique dans la maison d'un ministre somoziste où sont rassemblés plusieurs hauts dignitaires du régime. En échange de leur libération, le FSLN obtient l'élargissement de plusieurs de ses militant-es qui peuvent aller se réfugier à Cuba, ainsi que la lecture d'un communiqué de revendications sur toutes les ondes du pays. À partir de là, les affrontements entre Sandinistes et Garde nationale gagnent en intensité et les mort-es révolutionnaires se comptent par dizaines. Carlos Fonseca lui même tombe les armes à la main fin 1976. Le courage des révolutionnaires face à la dictature attire vers eux un vaste mouvement de solidarité internationale. Des centaines de jeunes Nicaraguayen-es rejoignent la guérilla qui trouve aussi une sympathie grandissante dans une population lassée des méthodes du gouvernement. L'organisation se divise cependant sur la meilleure stratégie à adopter pour vaincre au plus vite Somoza. Une première tendance, d'obédience maoïste et dirigée par Tomas Borge, veut accentuer la guerre populaire en s'adressant d'abord aux masses paysannes, tandis que le courant dit prolétarien défend une implantation privilégiée dans la classe ouvrière urbaine.

C'est une troisième sensibilité, dite insurrectionnelle, qui en définitive imprime sa marque au mouvement. Ces militant-es, parmi lesquels on compte Daniel Ortega ou le prêtre Cardenal, sont partisan-es d'une guérilla prenant appui sur les luttes ouvrières et faisant ainsi la jonction entre exploité-es des villes et des champs. Les débats internes sont vifs mais, tout au long des années 1977-1978, le combat se poursuit et s'élargit. Sentant la situation lui échapper, Somoza durcit encore la répression. L'assassinat du journaliste et opposant Chamorro début 1978 entraîne des manifestation de masse dans les grandes villes du pays. Les trois tendances internes du FSLN se réunissent peu à peu et lancent l'assaut final au printemps 1979.

...à la victoire et l'espoir

Une grève générale massive dans les principales villes du pays précède l'attaque

**Nous sortons de l'avion et nous dirigeons, vers le grand bâtiment éclairé
– d'abord la Migration et la Douane
– et moi je songe, alors que nous en approchons le passeport à la main :
quelle fierté pour moi d'être titulaire du passeport de ma patrie socialiste et quel bonheur d'arriver dans le Nicaragua socialiste
– « Camarade »... c'est ce qu'on me dira
– un camarade révolutionnaire bien accueilli par les camarades révolutionnaires de la Migration et de la Douane
– il ne s'agit pas d'abolir tout contrôle, il faut en exercer un pour éviter à tout jamais le retour du capitalisme et du somozisme.**

E. Cardenal, poète de la révolution

des combattant-es armé-es sur la capitale. Somoza réplique en faisant bombarder les centres urbains. Les États-Unis ne peuvent soutenir de telles exactions, qui soulèvent l'indignation dans le monde entier. Le président Carter est contraint de lâcher son allié. Acculé, le dictateur doit fuir. La voie est libre pour le FSLN. Le 19 juillet 1979, ses combattant-es entrent dans Managua en libérateurs/trices et forment une junte de reconstruction nationale chargée de mettre en œuvre un programme de transition sociale et démocratique dans un pays exsangue. (à suivre) ●

JULIEN GUÉRIN



La Garde nationale.

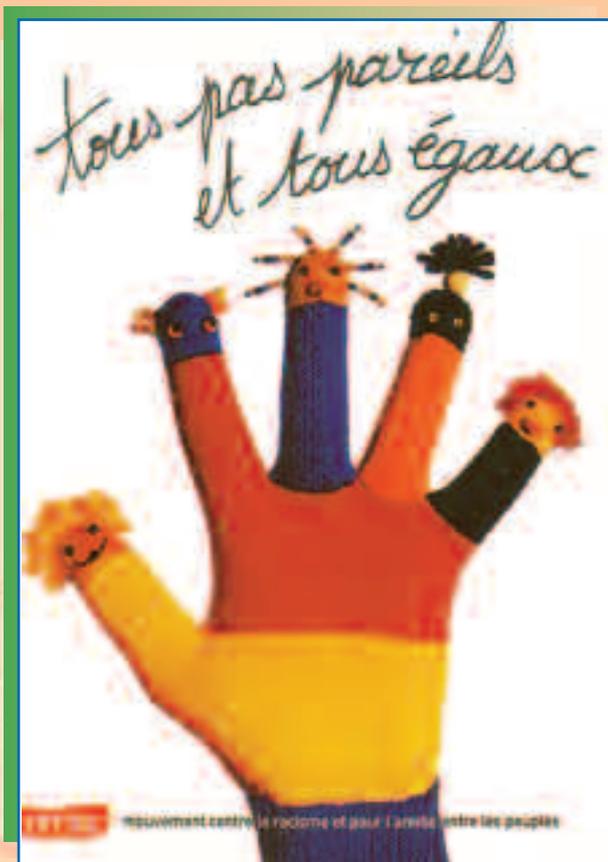
« Le racisme est indivisible »

► **École Émancipée : Peux-tu nous décrire l'activité du MRAP dans les combats actuels contre le racisme et pour les droits humains ?**

Le MRAP se réclame d'un antiracisme de proximité. Son action est centrée sur l'activité de ses quelque 80 comités locaux. Ils ont une large autonomie, donc leurs priorités ne sont pas forcément les mêmes, en fonction de leurs choix ou de leurs forces. Ce combat comporte de nombreux aspects. Promoteur de la loi de 1972 contre le racisme, le MRAP a une activité juridique pour soutenir les victimes de racisme ou de discrimination et poursuivre celles et ceux qui répandent ou pratiquent la haine. Mais le véritable travail de fond, qui peut influencer l'avenir de la société, c'est l'action éducative, surtout auprès de la jeunesse, partout où elle construit sa vision de la société, à l'école, dans les centres sociaux, à la PJJ, etc. La seconde partie de notre acronyme, l'Amitié entre les Peuples, désigne la solidarité internationale, celle des peuples, base indispensable du monde que nous voulons, qui trouve une application concrète dans la question des migrant-es.

► **ÉE : Comment le MRAP, qui insiste sur son universalisme, se situe-t-il entre un antiracisme républicain qui oublierait les oppressions néocoloniales, ici et maintenant, et les tenant-es d'un antiracisme politique qui en font la base de la lutte ?**

Le MRAP s'affirme en effet universaliste. Cela signifie d'abord que le racisme est indivisible, quelles que soient les victimes et les auteurs. Il ne saurait y avoir de hiérarchisation entre des formes de racisme importantes, mineures, voire excusables. Il n'est pas pour autant question d'en faire une abstraction. Le racisme est divers dans ses formes, ses causes, ses manifestations, selon les sociétés et les moments historiques. Chaque forme doit être analysée et traitée concrètement dans sa complexité. Or certaines bonnes volontés antiracistes sont trop simplistes et mécaniques. Tu évoques par exemple le débat sur la question de « la République ». Cet idéal, né avec les Lumières et la Révolution française, est le projet d'une société composée de citoyen-nes libres et égaux. Il a ensuite connu, comme toutes les utopies (le socialisme par exemple) sa « république réelle », avec sa boucherie de 14-18, sa répression du mouvement ouvrier, et bien sûr le colonialisme. Le MRAP est l'héritier de ceux qui ont combattu cette horreur historique qui pèse encore lourdement sur la société française. Elle est la cause de certaines formes du racisme actuel et sa dénonciation est un axe important de notre travail. Ce qui fait débat avec certain-es,



c'est le refus de s'enfermer dans un seul aspect du phénomène raciste. L'héritage colonial ne saurait définir la globalité de ce phénomène, par exemple l'antisémitisme ou le rejet (qui reste le plus important) des Roms. Il ne saurait non plus expliquer la prégnance du racisme dans des pays sans passé colonialiste, comme la Hongrie ou la Pologne. L'universalisme du MRAP essaie d'inclure et dépasser les mobilisations sur un segment particulier de la discrimination et du racisme, lesquelles courent le risque d'une compréhension partielle de la réalité et d'une fragilisation des solidarités. On pourrait faire le rapprochement avec un phénomène familier dans le syndicalisme : le corporatisme. Oui, nous sommes toutes et tous des enfants d'immigré-es !

► **ÉE : Pour s'opposer à la chasse aux migrant-es, aux montées du nationalisme et des extrêmes droites... Quelles initiatives afin de démultiplier et rendre visibles les résistances ?**

La question des migrant-es est essentielle. D'abord parce qu'elle est un des grands drames actuels, avec ses milliers de morts et ses immenses souffrances. Ensuite parce qu'elle témoigne d'une vraie crise : pas celle des migrant-es, mais celle des pays d'accueil, à l'échelle mondiale. Une crise politique telle qu'un phénomène qui est objectivement, numériquement peu important, peut être manipulé au point de hanter les peuples et de déboucher sur les pires dérives. Plus généralement, on observe une poussée de nationalisme, ce qui relève de la même démarche : rejet de l'autre comme responsable de tout ce qui ne va pas, repli de chaque peuple sur lui-même. Mais tu as raison d'évoquer aussi les résistances. Il y a un vrai mouvement citoyen de solidarité avec les migrant-es, au-delà des forces organisées. Nous nous y impliquons et saisissons aussi toutes les occasions de démolir les peurs et les mensonges sur cette question. Ce qui est en jeu, c'est l'avenir d'un monde uni et fraternel fondé sur la liberté de circulation, conforme à notre conception des droits humains. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
BRUNO DUFOUR

Jean-François Quantin, dans sa vie professionnelle d'actif, était enseignant et syndiqué au SNES et à la FSU où il a siégé longtemps pour l'ÉE au Bureau national (BDFN).